



LES GUICHETS AUTOMATIQUES FONT FUREUR

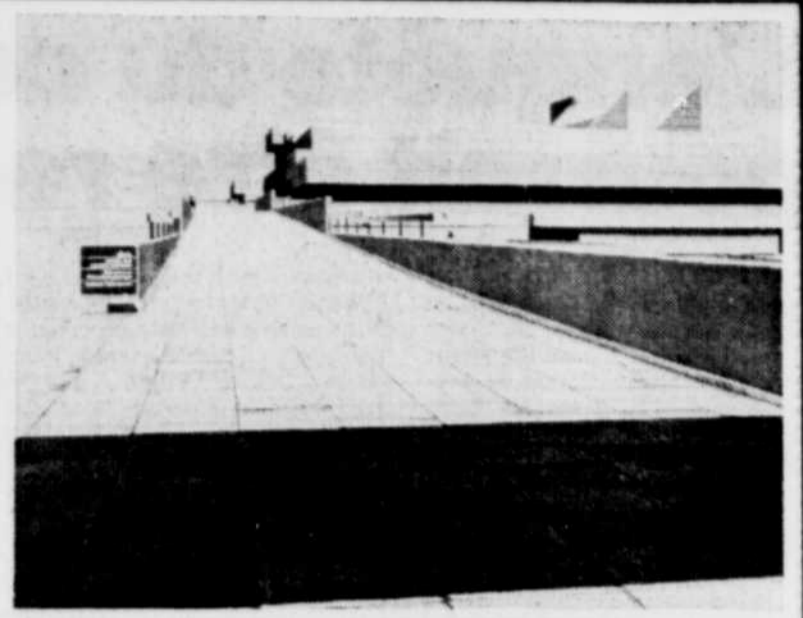
Page C-1

POUR LE PEPS, UN QUINZIÈME ANNIVERSAIRE SANS FANFARE

Page 16

LE CANADIEN DE RETOUR EN TÊTE

Pages 2 à 4



LE SOLEIL

JEUDI 23 JANVIER 1986

QUÉBEC, 90e année, no 25,

66 pages, 3 cahiers + 1 tabloid

Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$

35¢

LES PRIX DES BUNGALOWS STE-FOY CÈDE LE 1er RANG À CHARLESBOURG

◆ Le prix de revente d'une résidence unifamiliale de dimension moyenne, située à Charlesbourg, dépasse maintenant celui d'une maison semblable de Sainte-Foy.

par Jacques DRAPEAU

Selon la plus récente étude sur le prix des maisons au Canada,

préparée par le groupe Royal LePage, le bungalow individuel de trois chambres à coucher et d'une salle de bains et demie de Charlesbourg vaut maintenant \$73,000, sur le marché immobilier, alors que la même résidence, à Sainte-Foy, se transige autour de \$71,500.

En l'espace de trois mois seulement, la valeur marchande de

cette maison de Charlesbourg a grimpé de \$2,000, comparativement à \$500 pour Sainte-Foy. En un an, le prix de revente du bungalow individuel de Charlesbourg a fait un bond de \$5,500 comparativement à \$3,000 pour la propriété semblable de Sainte-Foy.

Le directeur des opérations de Royal LePage à Sainte-Foy, M.

Jean Gravel, n'est pas du tout étonné de ce renversement. "La demande pour la résidence unifamiliale à Charlesbourg est présentement très forte, explique-t-il. Et comme elles se font rares dans la liste des maisons disponibles, les prix montent."

Lire A-2, CHARLESBOURG

QUELLE MISÈRE...



REVOILÀ ENFIN L'ÉLECTRICITÉ

À Saint-Pierre notamment, les abonnés d'Hydro-Québec redécouvraient les merveilles de l'électricité, après une interruption de service longue de 48 heures. Michel Truchon fait le point sur une panne qui aura forcé bien des employés d'Hydro à affronter glace et verglas.

Page A-3

QUEBEC

ASSEMBLÉE NATIONALE: RIEN N'EST DÉFINITIF

◆ Les enquêteurs de la Direction générale des élections ont déjà étudié 40 plaintes sur le nombre record de 133 logées en rapport avec les élections du 2 décembre.

par

J-Jacques SAMSON



Aucun de ces dossiers n'a débouché sur des poursuites contre des auteurs d'infractions.

La DGE affirme qu'il est trop tôt pour conclure officiellement que les 122 élus sont tous à l'abri de sanctions allant jusqu'à la perte de leur siège à l'Assemblée nationale. L'origine des plaintes et les personnes concernées ne peuvent être divulguées.

Les plaintes à traiter sont regroupées en quatre catégories: personnes non inscrites sur les listes électorales; les déclarations de candidatures; le temps alloué par des employeurs pour voter et des annonces non identifiées.

La loi électorale prévoit qu'un député peut perdre son siège à la suite d'infractions considérées comme des manœuvres électorales frauduleuses.

La porte-parole du directeur des élections précise par ailleurs que de nouvelles plaintes pourraient en plus être encore reçues qui conduiraient à l'annulation de l'élection d'un député.

GOBÉ, LE CAMARADE DU PLQ

Page B-5

DENTISTE CONDAMNÉ

ÉDENTER UN PATIENT, C'EST CONTREVENIR AUX RÈGLES DE L'ART

◆ A moins de raisons de force majeure, il n'est aucunement indiqué d'édenter une personne,

par Roger BELLEFEUILLE

surtout si elle est jeune. Et d'autant plus si la majorité des dents sont saines et traitables. C'est ce

qu'a appris à ses dépens un dentiste qui avait littéralement "vidé" la bouche d'un adolescent de 14 ans en lui arrachant 22 dents du coup.

Il s'agit en fait d'une des quelques histoires d'errements professionnels que signale, chaque

année, le recueil des mesures disciplinaires publié par l'Office des professions du Québec. Les noms des personnes en cause et tout autre élément d'information de nature à permettre leur iden-

Lire A-2, DENTISTE



À LA CTCUQ

LE SYNDICAT DÉSAVOUE LES MOYENS DE PRESSION

La grève du zèle de syndiqués qui a empêché 72 autobus de prendre le départ, hier matin, a causé l'ire du patron de la CTCUQ et du président du syndicat MM. André Forgues et Richard Leblond. Pierre-Paul Noreau rapporte.

Page B-1

O'CARROLL ACQUITTÉ SANS PREUVE, LA COURONNE ABANDONNE LA POURSUITE

Brian O'Carroll, vedette malgré lui d'un vidéo montrant son altercation avec un policier montréalais, a été acquitté, faute de preuve, de l'accusation d'assaut portée contre lui. Sur la photo, il quitte la cour en compagnie de l'avocat Paul Unterberg.

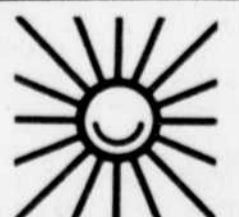
Page A-2



SOMMAIRE

- Alain Bouchard B-1
- Annonces classées C-10 à C-13
- Arts et spectacles B-6 à B-9
- Bandes dessinées C-6
- Bridge C-14
- Crayons de Soleil C-6
- Décès C-15
- Dossiers B-5
- Economie C-1 à C-5
- Editorial B-4
- Feuilleton B-9
- Horoscope C-12
- Le monde B-10 à B-15
- La région B-1 à B-3
- Mot mystère C-14
- Mots croisés C-13
- Où aller à Québec B-9
- Patron C-13

MÉTÉO



Le soleil revient, le temps froid aussi. Aujourd'hui, le maximum ne dépassera pas les moins 12. Demain: une belle journée d'hiver.

Détails, page C-10

Mort de France Alain

L'enquête du coroner pourrait être reportée

Il y a fort peu de chances que l'enquête du coroner sur la mort de France Alain ait lieu le 29 janvier comme prévu, le témoin important dans cette affaire devant se présenter aujourd'hui devant Me Pierre Trahan en compagnie de son avocat pour demander une remise.

par Michel TRUCHON

Et, comme il est probable que le coroner accède à la demande de Me

Lawrence Corriveau qui doit lui expliquer qu'il lui est impossible d'être présent mercredi prochain à l'enquête où il représentera le journaliste Benoit Proulx assigné comme témoin important, tout laisse à croire que la nouvelle date qui sera fixée sera postérieure au 3 mars, jour où la nouvelle loi des coroners entrera en vigueur.

Ce qui signifie que le ou les avocats présents à l'enquête pourront

demander une ordonnance de non-publication des noms des témoins ou du contenu des témoignages. La nouvelle loi interdit également la présence de caméras ou la prise de croquis dans la salle d'audience. A compter du mois de mars, les enquêtes publiques devraient se dérouler dans une salle du palais de justice et non plus au bureau du coroner de la rue Semple.

C'est lundi que l'on a appris que l'enquête du coroner Trahan sur la mort de France Alain avait été fixée au 29 janvier. Cette journée-là, on a commencé à rédiger et à signifier les assignations des témoins, une vingtaine au total. On s'attend à ce que cette enquête publique soit fort longue et dure peut-être deux semaines.

Chez les proches de la victime, on a poussé un soupir de soulagement en apprenant la nouvelle, l'annonce de la tenue de l'audience signifiant que l'enquête policière était enfin terminée, plus de trois ans et demi après le crime.

France Alain avait été abattue en pleine rue, à Saint-Foy, en début de soirée le 25 octobre 1982. Son assassinat n'avait eu aucun témoin direct, personne parmi les occupants des édifices de la rue Chapdelaine et de la rue Belmont n'ayant eu vraiment connaissance du coup de feu. Les seuls à avoir entendu un bruit avaient cru que la détonation était un retour de flamme d'un moteur d'automobile.

L'enquête dans cette affaire a été reprise plusieurs fois, les détectives désirant repartir à zéro pour vérifier s'ils n'avaient pas oublié un indice. Différentes hypothèses ont été étudiées, même les plus farfelues et plusieurs personnes ont été interrogées longuement (au total plus de 400 personnes ont été rencontrées) et certaines ont été conduites à Montréal pour y être soumises au polygraphe (le détecteur de mensonge).

L'été dernier, on apprenait que les enquêteurs avaient éliminé toutes les hypothèses pour n'en retenir qu'une seule et que leur attention se portait désormais sur un unique suspect. L'affaire a été soumise à différents procureurs de la Couronne et c'est finalement au début de cette semaine que l'on a décidé que le dossier justifiait la tenue d'une enquête publique.

Mardi, l'avocat de Benoit Proulx avait déploré, dans une entrevue au SOLEIL, que la police ait voulu faire commencer l'enquête publique sous l'ancienne loi du coroner, ce qui aurait pour effet que son nom soit publié, de même que le contenu de son témoignage. Proclamant l'innocence de son client (qui est le chef de nouvelles à la station CHRC), Me Corriveau avait dit que même si Benoit Proulx était exoneré, il resterait toujours quelque chose après l'enquête.



Grâce à cet élégant planeur de papier journal, un oeuf pourra atterrir en toute sécurité sur le pavé de béton, 100 pieds plus bas.

A l'université Laval, des oeufs se font cosmonautes

Une simple feuille de papier journal a permis, hier, à dix-huit oeufs sur vingt d'avoir la vie sauve lorsqu'ils ont été lancés vers le pavé du haut d'un édifice de dix étages.

par J.-Claude RIVARD

L'expérience des "oeufs cosmonautes" a été tentée à l'université Laval, en face du pavillon Parent, par les étudiants en architecture inscrits au cours de design du professeur Raymond Lévesque.

C'était la dernière étape d'une série d'exercices en cours depuis le 13 janvier pour familiariser les étudiants avec le monde du design architectural.

Les étudiants avaient pour tâche de chercher à conserver intact un oeuf lancé du haut de l'édifice,

chacun ne disposant que d'une feuille de journal LE SOLEIL, pliée en deux, ainsi que d'un mètre de ruban gommé.

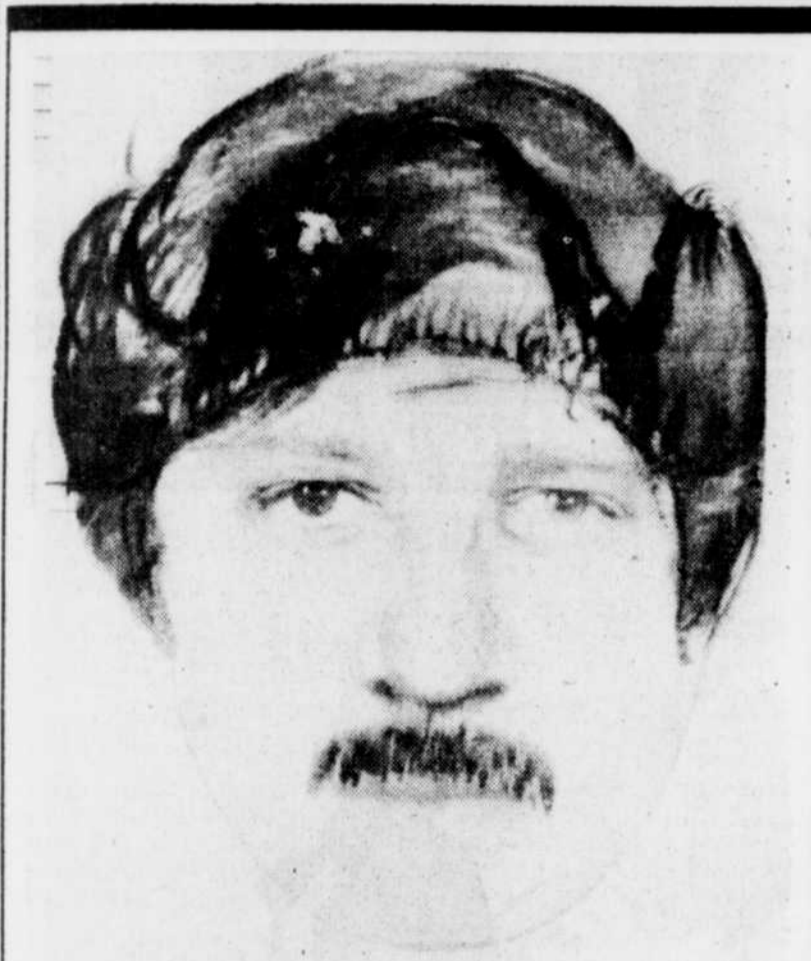
Ce défi a fait apparaître une variété considérable d'objets volants: parachutes, planeurs, avions, etc... Du haut du pavillon, à vingt reprises, le poids d'un oeuf, sa fragilité et l'accélération gravitationnelle se sont opposés à la légèreté du papier par rapport à sa surface conjuguée avec l'élasticité de l'air.

Bien sûr que ce n'était pas un jeu: la réalisation du projet avait un poids de dix pour cent dans la note du trimestre de chaque étudiant. En plus de réaliser son prototype, chacun devait dessiner son appareil en plan, couple et élévation, à main levée, sur un carton, puis le photographier avant de procéder au lancement.

Les critères de notation reposaient sur l'efficacité de l'appareil, que l'oeuf casse ou non, de même que sur l'élégance de la présentation graphique.

Le professeur Lévesque a défini le design comme un processus d'organisation qui intéresse à la fois les espaces urbains, les bâtiments aussi bien que de simples objets. Mais à l'origine, il doit répondre à un problème concret qu'il faut résoudre dans un contexte bien particulier où se rencontrent de nombreux facteurs, les uns avantageux, les autres désavantageux.

Dans le cas des "oeufs cosmonautes", explique-t-il, on a justement tenté d'exploiter au maximum les facteurs positifs, face aux éléments négatifs, de la façon la plus sûre et la plus élégante possible.



Portrait-robot du suspect.

Meurtre de Larry Ford

Le cambrioleur aurait emporté des billets américains déchiquetés

La Sûreté du Québec a appris hier qu'il y avait des billets américains parmi l'argent emporté par le cambrioleur qui a abattu l'industriel Larry Ford, à Portneuf, que ces billets sont troués ou déchiquetés par la balle tirée pour ouvrir le coffre, et demande aux commerçants de se montrer vigilants et d'avertir les autorités si jamais ils en découvrent dans leur caisse ou ont connaissance que quelqu'un essaie de les échanger.

par Michel TRUCHON

C'est là le seul fait vraiment nouveau qui ressort de l'enquête intensive entreprise à la suite de la découverte du corps du propriétaire de l'usine de papiers fins J. Ford, lundi soir. M. Larry Ford a été abattu quelques heures plus tôt par un cambrioleur qu'il aurait surpris alors qu'il revenait à son domicile du Chemin neuf pour le repas du midi.

La police est toujours à la recherche de la voiture de l'industriel, une Cougar bleu royal de l'année 1977, dont l'assassin se serait servi pour prendre la fuite.

Les vérifications faites dans la maison de M. Ford ont permis de constater que plusieurs coffrets avaient été éventrés d'une façon rapide, le voleur tirant une balle de pistolet pour faire sauter la serrure. Dans l'un de ces coffrets, où l'homme d'affaires gardait des documents se rapportant à ses transactions d'acheteur pour la compagnie et où il déposait les billets de banque américains à ses retours de voyage, on a constaté que les papiers avaient été troués et déchiquetés par le projectile. Il est donc plus plausible que l'argent qui s'y trouvait a subi le même sort.

Les enquêteurs de la SQ n'étaient toujours pas en mesure, hier, de préciser la somme qui a été volée au domicile de l'industriel. On ne disait pas non plus si d'autres objets ont été emportés, mais selon certaines informations il semble que les bijoux des occupants étaient toujours à leur place.

L'arme utilisée pour commettre le crime est un pistolet semi-automatique de calibre .32 que le voleur a trouvé dans la maison de M. Ford. Selon le chargeur, cette arme peut contenir de 12 à 20 balles. Plusieurs douilles ont été retrouvées sur le plancher, mais le pistolet demeure introuvable.

L'intrus a commencé par abattre le chien des Ford, un malamuth, qui a été atteint de deux balles, l'une à la tête et l'autre dans une fesse.

L'homme, lui, a été atteint de sept coups de feu: six au corps et un dans une joue. C'est son épouse qui a découvert le corps, à son retour à la maison, vers 18h lundi.

Un portrait-robot du suspect a été dessiné hier à partir des renseignements fournis par des gens du voisinage qui ont aperçu, dans l'après-midi, la Cougar de M. Ford conduite par un jeune homme âgé d'environ 25 ou 30 ans, les cheveux noirs, la moustache épaisse, le visage rond. Il portait un casque à oreilles relevées de couleur foncée, ressemblant à un chapeau de fourrure.

Les autorités de la compagnie J. Ford offrent toujours une forte récompense à toute personne pouvant fournir des renseignements pouvant mener à l'arrestation du suspect.

O'Carroll acquitté de l'accusation de voies de fait sur des policiers

MONTREAL (PC) — Brian O'Carroll, ce conseiller en informatique de 54 ans, a été acquitté, hier, des deux accusations qui avaient été portées contre lui à la suite d'une altercation avec des policiers dans un dépanneur de Ville Saint-Laurent, en banlieue de Montréal.

Le juge Paul-Emile Buisson, de la cour municipale de Saint-Laurent, a rendu ce verdict après que le procureur de la Couronne, Me Pierre Bouchard, eut fait savoir qu'il re-

nonçait à poursuivre, faute de preuve.

M. O'Carroll, qui était accusé de voies de fait sur des policiers et d'avoir résisté à son arrestation, s'est dit grandement soulagé d'avoir été acquitté sans procès.

Cette affaire avait pris beaucoup d'ampleur récemment à la suite de la diffusion sur les ondes des télévisions canadiennes, américaines et anglaises, d'une bande vidéo captée par la caméra de surveillance de l'établissement qui fut le théâtre de ces événements, le 5 janvier 1985.

DENTISTE

(suite de la première page)

tification sont omis afin de respecter le caractère confidentiel des décisions tant des comités de discipline que du tribunal des professions.

Dans un premier temps, le comité de discipline avait retenu entre autres griefs contre ce dentiste à la main preste que l'extraction de dents "traitables" constitue un acte

contraire aux règles de l'art. Et que dans le cas d'un adolescent de 14 ans, une intervention aussi excessive peut entraîner des conséquences pour le reste de ses jours: sous-développement des maxillaires inférieur et supérieur, résorption alvéolaire et difficulté de porter un dentier.

Plainte de la mère

L'incident a un côté plutôt cocasse. C'est la mère elle-même qui a porté plainte au Collège des chirurgiens-dentistes parce que le dentiste fautif n'avait pas extrait toutes les dents à son fils. Or, le comité de discipline avait tranché que ce professionnel se devait d'ignorer les représentations de la plaignante, parce que portant préjudice à son patient.

Condamné par le comité de discipline à une radiation du tableau de l'ordre d'une durée de quatre mois et à une amende de \$300, la sanction fut partiellement réduite en appel devant le tribunal des professions. Le dossier disciplinaire de ce dentiste étant resté vierge en 28 ans de pratique, l'amende fut maintenue, mais la radiation écourtée à 30 jours.

l'application de la loi des secrets officiels.

Devant un jury de la Cour supérieure de l'Ontario, hier, a finalement commencé le procès de cet homme, James Morrison, aujourd'hui âgé de 69 ans et inspecteur de sécurité sur les chantiers de construction, à Prince Rupert en Colombie-Britannique.

Agent double

Résumant la preuve qu'il entend présenter au cours des prochains jours, l'avocat de la Couronne, Me Doug Rutherford, a soutenu que

Morrison, alors qu'il faisait partie de l'unité de sécurité de la GRC, avait appris par hasard, en 1955, que le dénommé Gideon était devenu un agent double et qu'il renseignait la police fédérale à l'insu de ses supérieurs soviétiques.

Criblé de dettes, selon Me Rutherford, Morrison était alors entré en contact avec des agents soviétiques qu'il avait pour mission de surveiller et il avait accepté \$3,500 (l'équivalent de son salaire annuel à ce moment) pour démasquer l'agent double.

Il est sous le coup d'une suspension sans solde depuis M. O'Carroll a d'autre part fait savoir, hier, qu'il maintenait la poursuite civile au montant de \$97,000 qu'il a intentée contre la police.

L'agent Parent, qui est âgé de 40 ans et compte 19 années de service dans la police de Montréal, a été accusé, mardi, de voies de fait simple et doit comparaître en cour des sessions de la paix le 4 février.

M. O'Carroll a d'autre part fait savoir, hier, qu'il maintenait la poursuite civile au montant de \$97,000 qu'il a intentée contre la police.

CORRECTION

Les odeurs de fumée détectées récemment à l'hôpital Jeffery Hale de Québec ne pouvaient provenir de l'établissement des soeurs du Bon-Pasteur situé tout près puisque l'incinérateur de cet établissement est désaffecté depuis une dizaine d'années. Nos excuses.

LA QUOTIDIENNE

(tirage du mercredi 22 janvier 1986)

1-6-0

7-2-8-8

RÉSULTATS DU 6/49

02-19-26-27-44-47

Complémentaire: 8

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi et dimanche: de 14h30 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

CHARLESBOURG

(suite de la première page)

Selon M. Gravel, le bungalow moyen de Charlesbourg est de construction plus récente que celui de Sainte-Foy, souvent âgé de 25 ou 30 ans et qui exige des rénovations. Et puis, Sainte-Foy subit actuellement la concurrence de Cap-Rouge où les constructions plus récentes abondent.

Ce type de résidence unifamiliale qui fait l'objet de l'étude, inclut un garage pour une voiture et un sous-sol pleine hauteur. La maison ne possède ni salle de jeux, ni foyer, ni appareils électroménagers. Sa dimension, excluant le garage, est de 111 mètres carrés (1,200 pieds carrés). Elle est érigée sur un terrain de 511 mètres carrés (5,500 pieds carrés), muni de tous les services. Le parement extérieur peut être en

brique, en bois, en aluminium ou en stuc.

Tout indique, par ailleurs, que le compte de taxe constitue un facteur bien négligeable au moment de l'achat. Le compte de taxes, pour ce type de maison, est supérieur de \$300 à Charlesbourg par rapport à Sainte-Foy.

Copropriétés

Du côté des appartements en copropriété, catégorie standard, les unités de Sainte-Foy possèdent une valeur beaucoup plus élevée que celles de Charlesbourg, les deux seules villes citées dans l'étude. Ce type d'appartement vaut maintenant \$87,000 à Sainte-Foy com-

parativement à \$62,000 à Charlesbourg.

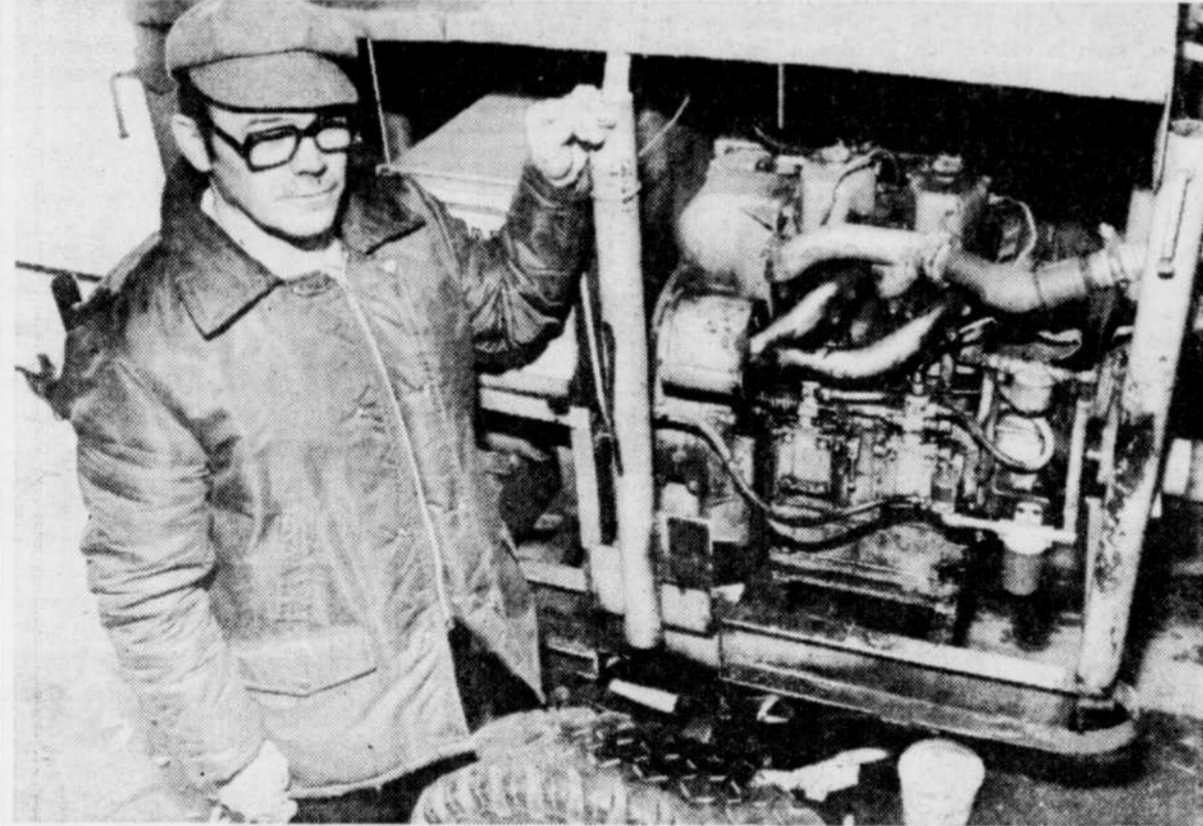
Même situation pour les maisons individuelles de luxe dont la valeur atteint \$115,500 à Sainte-Foy, contre \$107,000 à Charlesbourg.

Selon cette même étude toujours, le prix de revente des maisons s'est accru à peu près partout au Canada au cours des derniers mois. La hausse moyenne varie entre cinq et dix pour 100 pour la plupart des catégories d'habitations.

L'analyse de Royal LePage révèle aussi que quatre maisons sur 10, vendues au Canada en 1985, ont été acquises par des acheteurs d'une première maison, âgés dans la vingtaine ou dans la trentaine pour la plupart.



Le garagiste Fernand Cloutier ne pouvait pas dire que la situation faisait son affaire, même s'il a pu faire fonctionner les pompes avec une génératrice. Il a continué à donner le service "pour accommoder les gens".



Une génératrice a permis à M. Jacques Fournier, épiciier, de garder son commerce ouvert.

La situation revient à la normale Les pannes d'électricité ne font pas que des malheureux

◆ Alors que la situation était presque complètement revenue à la normale, hier soir, en ce qui regarde les pannes d'électricité qui ont frappé une grande partie de la Côte-du-Sud depuis plus de 48 heures et qu'il ne restait plus que 800 abonnés d'Hydro-Québec privés de service, un autre pépin est survenu, sous la forme d'une défectuosité au poste de Saint-Aubert, affectant 2,200 abonnés.

par Michel TRUCHON

Mais selon un porte-parole de la société d'Etat, cette nouvelle panne survenue vers 19h30 et dont on se serait volontiers passé devant en principe être réglée rapidement étant donné que le problème se situe au niveau d'un poste où la réparation est plus facile. Les citoyens à nouveau privés d'électricité font partie des municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Saint-Aubert.

Quant aux 800 autres, répartis entre Beaumont, Montmagny, Ber-

thier, La Pocatière et Sainte-Louise, notamment, ils devaient en principe être "branchés" dans le cours de la journée. Cette situation s'explique par le fait qu'il s'agit de propriétés pour la plupart situées en fin de réseaux, généralement dans des rangs, et où le travail prend plus de temps.

Hier, la vie avait commencé à reprendre son cours normal, dans les localités où cette électricité, dont dépend la quasi totalité des opérations de la vie moderne, a manqué pendant parfois plus de 48 heures.

C'était notamment le cas à Sainte-Pierre de L'Islet où le réseau a été rétabli vers 13h. Si la panne a causé bien des désagréments, elle n'a toutefois pas empêché le monde de tourner, même si la vie a été un peu paralysée.

A l'épicerie de M. Jacques Fournier, les affaires ont marché comme à l'habitude. Il faut préciser que ce commerçant possède une génératrice qui lui permet d'alimenter sa maison et son établissement.

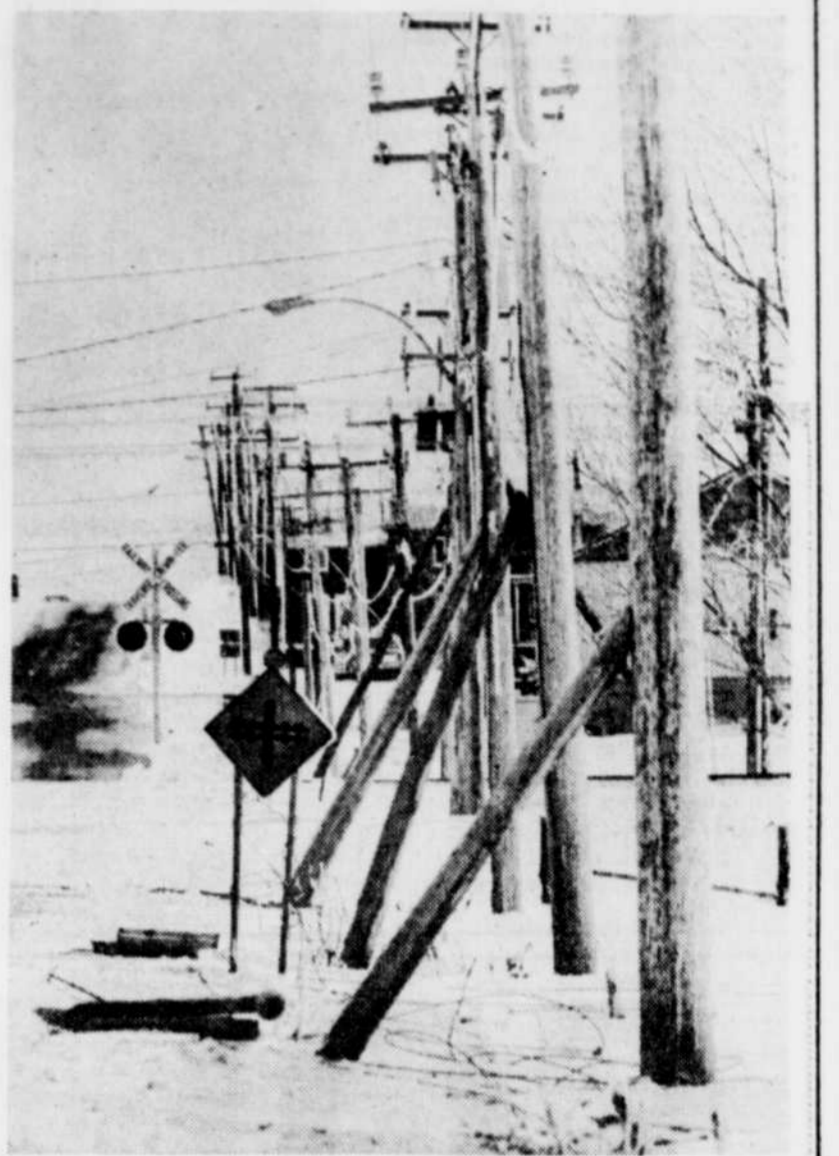
"Au contraire, la panne a même eu des avantages: on a vendu comme jamais des lampes à l'huile, de quoi les remplir, des bougies, des piles. Le malheur des uns fait le bonheur des autres..." dit M. Fournier.

Un voisin, M. Jean-Claude Leblanc, renchérit: "Si quelqu'un avait eu l'idée d'acheter un stock de génératrices et de les louer, il aurait fait une petite fortune..."

Philosophe, M. Leblanc dit que sa génératrice lui a permis de suffire aux besoins de sa maison. Ceux qui ont craint de souffrir du froid ont trouvé refuge chez des parents ou des amis dont le logis est chauffé au bois. "Ceux qui se lamentent sont ceux qui ne se débrouillent pas..." dit-il.

Ce à quoi l'épouse de l'épicier rétorque: "Les gens sont gâtés. Avant, on n'avait pas d'électricité et on vivait quand même..."

En fait les génératrices ont évité bien des malheurs. Cela a été le cas à la Caisse populaire de Saint-Pierre, alimentée par un bloc entraîné par un tracteur à moteur diesel. Selon le directeur, M. Bertrand Proulx, la caisse a pu rester ouverte comme à l'habitude, le



Denis Casault, contremaître d'Hydro-Québec du poste de Saint-Agapit et natif de Montmagny, ne se rappelle pas avoir vu panne aussi longue dans cette région. "Ce ne sont pas les branches qui ont cassé les fils. Ceux-ci, recouverts de glace, se sont mis à galoper" sous l'effet du vent. Les conducteurs et les traverses ont cassé..." dit-il.

courant étant régulier et le système informatique fonctionnant sans problème.

M. Fernand Cloutier, lui, possède un garage et un poste d'essence également alimentés par génératrice. "Mais je suis resté ouvert pour rendre service aux gens. Ça n'est pas payant la génératrice mange tous les profits des ventes d'essence. Quant aux réparations, pas question d'en faire, ouvrir les

portes ne serviraient qu'à faire perdre la chaleur."

Les citoyens de Saint-Pierre, habitués à des pannes fréquentes en hiver, doivent remonter loin dans leurs souvenirs pour se rappeler une interruption de service ayant duré aussi longtemps.

photos
André PICHETTE

Un procès devant juge et jury pour le chef de police de Rimouski

◆ RIMOUSKI — Le directeur de la police municipale, M. Gilles Potvin, a choisi de subir un procès devant juge et jury. Quant à son enquête préliminaire, elle aura lieu le mercredi 26 février, au palais de justice de Rimouski.

par Jean Didier FESSOU

Voilà ce qui a été décidé hier matin, au palais de justice de Rimouski, alors que comparait M. Gilles Potvin en cour des sessions de la paix.

Cette "formalité" a été vite expédiée alors que de très nombreux curieux avaient rempli la petite salle d'audience. Curieux qui sont manifestement restés sur leur appétit.

C'est l'avocat septilien Pierre Lapointe qui représentait la Couronne tandis que le criminaliste québécois André Gaulin assistait M. Gilles Potvin.

De plus, à la demande de Me André Gaulin, le juge Yvon Mercier a accepté de passer outre à la lecture des sept chefs d'accusation qui pèsent sur M. Gilles Potvin.

Hier matin, le seul véritable "suspense" entourant cette audience a eu lieu dans les couloirs du palais de justice, avant et après l'audience, alors que M. Gilles Potvin a tenté d'échapper à la curiosité des caméras de télévision. En vain, il est vrai.

D'autre part les journalistes ont eu droit à une sévère mise en garde de la part du juge Yvon Mercier. Ainsi, en vertu du paragraphe 3 de l'article 442 du code criminel, le juge a décrété une ordonnance de non-publication en ce qui a trait à l'identité des victimes ou des plaignants dans l'affaire en question. De plus, il a sévèrement prévenu les journalistes qu'ils ne devaient fournir aucun renseignement sur cette affaire susceptible de permettre au public de découvrir l'identité des victimes ou des plaignants.

Il est à noter, toutefois, qui ni la défense, ni la Couronne et ni le juge n'ont évoqué la possibilité que l'enquête préliminaire et le procès qui suivra se déroulent à huis clos. Or, dans un milieu aussi petit que celui de Rimouski, la bouche-à-oreille en

provenance du public qui assistera aux délibérations aura sensiblement le même résultat, en ville, que n'importe quel compte rendu de presse.

Les faits

Rappelons que le directeur de la police de Rimouski, M. Gilles Potvin, 43 ans, est sous le coup de sept chefs d'accusation pour agression sexuelle sur des mineures âgées de 12 à 17 ans.

Les faits auraient eu lieu entre janvier et juillet 1984 alors que M. Gilles Potvin agissait, en plus de ses fonctions de policier, à titre d'entraîneur de l'équipe de natation Les Dauphins. C'est à la suite d'une plainte, en décembre, que la Sûreté du Québec menait une enquête sur cette affaire.

M. Gilles Potvin dirigeait le service de police municipale depuis 1982. Auparavant il était directeur adjoint du corps policier de la Baie James.

Depuis la mi-décembre M. Gilles Potvin était en congé de maladie. Mais, lundi, le conseil municipal de Rimouski décidait de le suspendre sans solde pour une période indéterminée.

Cette affaire, en plus de secouer et de choquer de nombreux Rimouskois, est en train de déclencher une vive polémique à Rimouski. D'aucuns se demandent pourquoi la ville embauche des "étrangers". Ainsi, en plein conseil municipal, lundi, le maire Philippe Michaud s'est fait violemment apostropher par M. Claude Ouellet: "Pourquoi les postes clés à la ville sont-ils confiés à des gens de l'extérieur?"

Hier, un hebdomadaire local reprenait et amplifiait cette interrogation sous la signature d'un certain Jean-Claude Leclerc: "Alors que la Chambre de commerce nous recommande de magasiner chez nous, eh bien nous, à Rimouski, on magasine justement à l'étranger. Un greffier de l'extérieur, un chef de police de l'extérieur, un chef des pompiers de l'extérieur, un directeur des loisirs de l'extérieur, un directeur du service de génie et travaux publics de l'extérieur et qui encore... de l'extérieur!"

La suspension de Me Mireille Coderre maintenue par la cour



Selon la juge Dionysia Zerbisias, l'avocate Mireille Coderre (photo) a manqué de sincérité, mais aussi d'honnêteté. "La requérante a tenté de tromper la cour. Elle a failli", a affirmé la juge de la cour supérieure.

◆ MONTREAL (PC) — Au moment de rejeter les trois requêtes de Me Mireille Coderre, la juge Dionysia Zerbisias de la cour supérieure a levé hier le huis clos qui avait entouré l'audition de la cause de cette avocate de droit familial de Québec. Celle-ci réclamait l'annulation de la suspension provisoire dont l'avait frappée le Barreau du Québec, il y a près de deux ans.

par Rollande PARENT

Quelque 60 plaintes ont été déposées auprès du syndicat du Barreau à l'endroit de Mme Coderre qui exerçait sa profession depuis six ans.

Des avocats lui reprochent d'avoir utilisé des procédés déloyaux à leur égard, par exemple, d'intenter des procédures sans les aviser et de gagner par défaut. Une cliente s'est plainte d'avoir été privée de son droit de conciliation et d'arbitrage pour sa séparation, tandis que plusieurs autres soutiennent que les relevés d'honoraires n'avaient pas été suffisamment expliqués ou qu'ils étaient trop élevés. Un autre plaignant accuse l'avocate Coderre d'avoir fabriqué ou fait fabriquer un faux affidavit.

L'affaire Coderre

Dans son recours en cour supérieure, Mme Coderre a fait valoir qu'elle était victime d'un coup monté par des confrères qui lui en voulaient de s'être accaparée bon nombre de causes de droit familial, à Québec.

Il n'est pas habituel que les tribunaux de droit commun siègent derrière des portes closes, sauf en droit familial. La juge a autorisé le huis clos en raison des faits présentés par les témoins qui mettaient en cause, selon les relations privilégiées entre un avocat et un client.

Manque d'honnêteté

Devant la cour supérieure, Mme Coderre a prétendu qu'elle n'avait jamais reçu l'ordre de suspension provisoire du Barreau, livrée en avril 84 à son bureau.

A la lumière des preuves présentées devant elle, Mme Zerbisias a jugé que l'avocate manquait non seulement de sincérité et de crédibilité, mais était malhonnête. "La requérante a tenté de tromper la cour. Elle a failli", affirme-t-elle.

L'avocate Coderre attaquait

également la validité d'un affidavit. A cet égard, la juge a plutôt considéré que le document en cause apportait des clarifications et corrigeait certaines contradictions contenues dans les précédents documents.

Procédures nombreuses

Quant au fond de la demande faite par Mme Coderre, l'annulation de la suspension provisoire du Barreau, la juge a d'abord rappelé les six autres recours intentés et perdus précédemment par l'avocate auprès du comité de discipline du Barreau et du Tribunal des professions.

La juge a également signalé que l'audition des plaintes dirigées contre Mme Coderre n'avait pas encore pu se dérouler à quelques exceptions près, en raison de la multitude de procédures engagées par la requérante elle-même.

Finalement, Mme Zerbisias suggère à l'avocate qu'il vaudrait mieux qu'elle se soumette à l'audition de sa cause devant le tribunal disciplinaire de sa profession qui a juridiction pour disposer des actes de mauvaise conduite lui étant reprochés.

Les causes de la tragédie d'Air-India Le Canada possédait déjà un rapport

◆ NEW DELHI (PC) — Un rapport préparé par des enquêteurs canadiens mais demeuré jusqu'ici secret conclut que l'explosion d'une bombe placée dans la soute à bagages à l'avant d'un Boeing 747 d'Air-India transportant 329 personnes a provoqué la destruction en plein vol de l'appareil qui s'est abîmé dans l'Atlantique-Nord, au large de l'Irlande, le 23 juin 1985.

Ce rapport, préparé par les enquêteurs du Conseil canadien de la sécurité aérienne, n'avait pas été rendu public, pas plus d'ailleurs

de ce rapport et de ses conclusions. Craiger était sensé être le dernier témoin du gouvernement canadien à être entendu à l'enquête et il n'est pas clair qui aurait eu à répondre de l'analyse et des conclusions du rapport du Conseil canadien de la sécurité aérienne.

Toutefois, l'existence de ce rapport et ses conclusions n'ont été divulguées qu'hier, quand la commission d'enquête a repris ses travaux à New Delhi.

Alors qu'il était contre-interrogé par Steve Bell, l'avocat de la société Boeing Aircraft de Seattle, fabricant de l'appareil fatal, Bernard Craiger, un enquêteur canadien, a dû, bien malgré lui, confirmer les affirmations de Me Bell sur l'existence

de ce rapport et de ses conclusions.

Craiger était sensé être le dernier témoin du gouvernement canadien à être entendu à l'enquête et il n'est pas clair qui aurait eu à répondre de l'analyse et des conclusions du rapport du Conseil canadien de la sécurité aérienne.

A l'ajournement des travaux de la commission, hier après-midi, Whitehall a qualifié le document de "rapport préliminaire". Il a refusé de divulguer l'identité des enquêteurs qui ont rédigé le rapport.

Le procureur du gouvernement

canadien, Me Ivan Whitehall a soutenu que les autres parties intéressées "auraient dû être au courant" puisqu'au cours de la période de Noël, il a lui-même écrit une lettre au juge B.M. Kirpal pour l'informer de la préparation de ce rapport.

L'avocat du gouvernement canadien a ajouté que le rapport devait être remis à la commission d'enquête après que ses auteurs auraient eu l'occasion d'examiner toute nouvelle preuve présentée à l'enquête.

Privatisation, déréglementation et révision des fonctions

Bourassa crée 3 nouveaux groupes de travail

◆ Le premier ministre Bourassa a annoncé, hier, la création de trois nouveaux groupes de travail sur la privatisation, la déréglementation et la révision des fonctions et organisations gouvernementales.

textes de
par Michel DAVID

Le premier de ces groupes sera chargé d'établir des priorités parmi les entreprises dont la privatisation est recommandée et de définir les modalités de cette privatisation. Il devra faire rapport au ministre responsable, M. Pierre Fortier, avant le 1er mai 1986.

Le secrétariat de ce comité sera assumé en commun par M. Marcel Côté, consultant, et par un haut-fonctionnaire du ministère des Finances. Il comprendra, en outre, Me Roger Beaulieu, associé principal de l'étude légale Martineau Walker, le fiscaliste Marcel Bélanger, le président de la Laurentienne, M. Claude Castonguay, le président de Bell Canada, M. Raymond Cyr, de même que M. Herb Siblin, comptable agréé.

Le deuxième groupe sera chargé de conseiller le ministre responsable de la déréglementation, M. Herbert Marx. Il sera présidé par l'adjoint parlementaire du premier ministre Bourassa, M. Reed Scowen, et devra faire rapport d'ici cinq mois.



M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec.

Les autres membres du groupe sont l'ancien président de la commission politique du PLQ, Me René Dussault, Mme Anne-Lise Vien (administratrice), Me Reynold Langlois, M. Jean-Luc Migué (économiste), de même que le président du Conseil du patronat, M. Sébastien Allard, et le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. Pierre Clément.

Le groupe sur la révision des fonctions et organisations gouvernementales, présidé par le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, vient remplacer l'ancien groupe de travail pour la rénovation gouvernementale que présidait Me Louis Bernard.

Il s'agit en fait d'un comité vi-

sant à réduire les coûts des services gouvernementaux, donc à identifier d'éventuelles coupures, qui devra faire rapport dans les trois mois.

Alors que le comité péquiste était composé de sous-ministres, celui des libéraux se veut "indépendant" du gouvernement,

mais la sympathie libérale de ceux qui le composent ne constitue pas un secret. Il s'agit du président de la Banque Nationale, M. Michel Bélanger, du PDG de Provigo, M. Pierre Lortie, du vice-président de la Banque d'Épargne, M. Yvon Marcoux, et de l'ancien député de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest.

Le communiqué émis par le bureau du premier ministre précise que toutes ces personnes agiront à titre bénévole "sauf le remboursement de leurs dépenses et une juste rétribution si elles étaient amenées à fournir au gouvernement des avis dans le cadre de leurs professions".

Johnson refuse de dévoiler les résultats d'une étude portant sur le libre-échange

◆ Le ministre de l'Industrie et du Commerce (MIC), M. Daniel Johnson, refuse de rendre publique une étude commandée par son prédécesseur, M. Rodrigue Biron, selon laquelle un accord de libre-échange avec les États-Unis ferait perdre 30,000 emplois au Québec dans le seul secteur du textile.

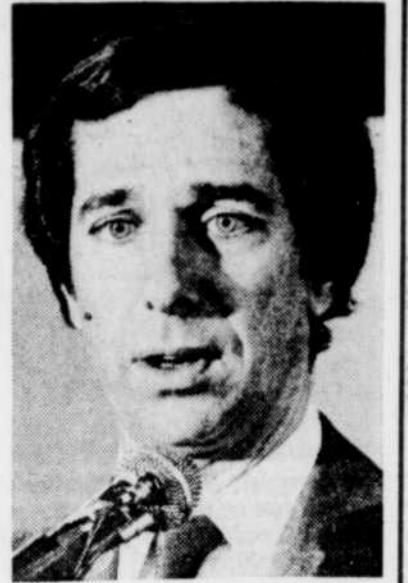
M. Johnson a expliqué, hier, que la publication de cette étude serait "prématurée", le gouvernement en étant encore à l'étape préliminaire de la définition de sa politique sur la question du libre-échange.

Le ministre ne nie pas les conclusions de cette étude de quelques 800 pages réalisée par la Direction des études économiques et internationales du MIC, mais il soutient "qu'il s'agit seulement d'un élément dans l'éventail des dossiers" du libre échange et que "des tas de ministères ont fait des études" sur la question.

LE SOLEIL avait déjà demandé une copie de l'étude le 24 octobre 1985, mais le cabinet de M. Rodrigue Biron avait refusé, ren-

voyant le demandeur à la Commission d'accès à l'information gouvernementale. La requête doit être entendue le mois prochain.

"On va laisser les juristes se démêler avec l'accès à l'information", a lancé M. Johnson, hier. Il n'a cependant pas pu expliquer comment le ministre fédéral de l'Expansion industrielle régionale, M. Sinclair Stevens, aurait pu obtenir une copie de l'étude du MIC. "En tout cas, ce n'est pas moi qui lui ai envoyé", a-t-il déclaré.



M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du Commerce.

SOLDE DE JANVIER

10% à 33 1/3%
DE RÉDUCTION
SUR DES VALEURS RÉELLES

12 MOIS
SANS INTÉRÊT

Ne payez que la taxe de vente et portez-le maintenant

Cette offre s'applique à tous nos manteaux en magasin même à ceux déjà réduits.

ESCOMPTE JUSQU'À
3000\$

SUR DES VALEURS RÉELLES

- Aucun intérêt pendant 12 mois pour tout client admissible
- 2 h de stationnement gratuit
- Quantité limitée tailles désassorties
- Vente au comptoir seulement
- Retouche d'ajustement gratuit
- Garantie d'un an avec police d'assurance
- Entreposage gratuit la 1^{re} année

500\$ EN ARGENT
À GAGNER CHAQUE SEMAINE!

En achetant votre manteau, courez la chance de gagner 500\$ en argent. Tirage les samedis 4-11-18-25 janvier, 1 février 1986.

Gagnante du 18 janvier:

MME
ROSE
DELAIR
Saguenay

La fin du projet Archipel?

◆ Le projet Archipel, consistant à financer l'aménagement des berges du canal Lachine par celui des rapides du même nom, semble définitivement compromis.

par Michel DAVID

Un rapport de la société Hydro-Québec conclut, en effet, que le potentiel hydro-électrique des rapides de Lachine ne justifie pas leur exploitation avant au moins 40 ans et qu'il en coûterait 2,3 fois plus que la prochaine phase de développement de la Baie James.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, a déclaré, hier, qu'il n'était pas surpris des conclusions du rapport et que, dans ces conditions, il ne serait "pas logique de procéder".

Après que \$50 millions eurent été engloutis dans diverses études depuis six ans, M. Ciaccia serait également "très surpris" si le gouvernement en commandait d'autres.

Le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, de qui relève le volet aménagement du projet, a indiqué que le tout serait à réévaluer, mais il a clairement laissé entendre que s'il ne pouvait s'autofinancer, il serait tout simplement abandonné.

Négociations dans le secteur public

Le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, a déclaré, hier, qu'il croyait être mesuré de déposer ses offres salariales aux travailleurs des secteurs public et parapublic "un petit peu finalisées", mais il n'a pas voulu faire de commentaire sur leur contenu. Même si le taux d'inflation a été de 4 pour 100 en moyenne en 1985, cela ne signifie pas que le gouvernement est disposé à consentir une augmentation du même ordre à ses employés, a-t-il précisé. Le ministre n'a pas encore eu de contacts "directs" avec les centrales syndicales, mais il croit percevoir "une volonté collective" d'un règlement rapide.

Rocheleau rencontre Rosalie

Le ministre délégué aux Services et approvisionnements, M. Gilles Rocheleau, a finalement "rencontré" Rosalie, l'ordinateur responsable de l'attribution des contrats du gouvernement. "Une personne très gentille", a-t-il lancé à la blague. Plus sérieusement, M. Rocheleau a déclaré qu'il entendait proposer, au cours des prochaines semaines, certaines modifications au système d'adjudication des contrats gouvernementaux.

Nouvelles délégations

Le ministre du Commerce extérieur, M. Pierre MacDonald, a déclaré, hier, que le Québec pourrait ouvrir de nouvelles délégations à l'étranger, notamment en Chine et en Malaisie. En contrepartie, d'autres délégations pourraient être fermées, a-t-il ajouté, sans toutefois préciser lesquelles. M. MacDonald a, par ailleurs, nié tout différend entre lui et son collègue des Relations internationales, M. Gil Rémillard, au sujet de leur compétence respective sur la représentation du Québec à l'étranger.

Le Salon de fourrures
ROLAND FORGUES
LTÉE
mail centre-ville, Québec 529-0077

un nom... une réputation!

Selon l'ambassadeur Lucien Bouchard La francophonie à un tournant décisif



M. Lucien Bouchard, ambassadeur du Canada à Paris.

♦ PARIS (PC) — A l'approche du sommet des chefs d'Etats et de gouvernements des pays francophones, qui se tiendra les 17, 18 et 19 février prochains, à Paris, l'ambassadeur du Canada, M. Lucien Bouchard, représentant personnel du premier ministre Mulroney pour la préparation du sommet, a estimé que la francophonie devait prendre un tournant décisif d'efficacité et de solidarité.

par Jean-Paul BURY

L'ambassadeur Bouchard, qui tirait mercredi après-midi devant la presse les conclusions de sa tournée africaine, en Côte-d'Ivoire, au Zaïre, au Cameroun et en Tunisie,

où il a remis à chacun des quatre chefs d'Etats un message personnel du premier ministre canadien, a déclaré que la communauté francophone devait entrer dans la voie de l'action et que cette volonté devait se traduire, lors du sommet, par l'adoption de mesures concrètes.

Pour sa part, a souligné M. Bouchard, qui venait de participer quelques heures auparavant à la quatorzième séance de travail des "sherpas" (conseillers spéciaux des chefs d'Etat) pour la préparation du sommet, le gouvernement canadien aborde avec beaucoup de réalisme cette première manifestation internationale de la communauté francophone.

Evoquant les dossiers concrets qui sont actuellement en préparation, il a annoncé que le Canada était chargé plus particulièrement de deux rapports de synthèse dans les domaines des banques de données et des télécommunications.

Ces rapports doivent permettre de présenter des résolutions à l'assemblée de chefs d'Etats et de gouvernements.

M. Bouchard, qui s'est voulu optimiste sur les résultats du sommet, sans vouloir créer d'attente exagérée, a néanmoins reconnu qu'il existait des risques d'échec, notamment sur les questions politiques trop controversées.

"C'est pourquoi, a indiqué le chef de la mission canadienne à Paris, nous avons circonscrit, dans nos travaux préparatoires, les questions politiques à un nombre restreint. Nous avons inscrit à l'ordre du jour des sujets qui devraient permettre une large identité de vue, comme le problème de l'Afrique australe, puisque de nombreux chefs d'Etats africains seront présents, ou encore le dossier du désarmement, de la sécurité et du développement."

M. Bouchard a encore indiqué que les participants au sommet, environ 35 prévus actuellement, devraient également débattre de la crise du multilatéralisme.

"Nous constatons que les grandes instances internationales, comme l'UNESCO ou l'ONU, par exemple, traversent des difficultés considérables, a-t-il expliqué. Il y a aujourd'hui une tendance des superpuissances à bilatéraliser les instances internationales et on observe que des pays intermédiaires, comme le Canada, se trouvent aujourd'hui plus ou moins exclus du dialogue. La formation d'une communauté francophone devrait aussi prendre la forme d'un forum qui serait de nature à contrer la crise des institutions internationales". Quant à savoir s'il y aura un deuxième sommet, après celui de Paris, M. Bouchard s'est refusé à tout pronostic.

Les Finances au vieux palais de justice: Lévesque a lui aussi des réticences

♦ Le roman-fleuve du déménagement du ministère des Finances est loin d'être terminé. On ne connaît pas encore le prochain locataire du vieux palais de justice de Québec qui était d'abord destiné au ministère des Finances, une fois rénové.

LE MONDE DES FONCTIONNAIRES



par Ghislaine RHEAULT

Le nouveau ministre Gérard D. Lévesque est tout aussi réticent face à cet exode que l'ont été ses prédécesseurs, Jacques Parizeau et Yves Duhaime. Et il semble maintenant que le ministre des Relations internationales, Gil Rémillard, lorgne avec envie du côté du vieil édifice de la rue Saint-Louis.

Les fonctionnaires de son ministère sont logés présentement à l'édifice H, sur la grande Allée, plus vulgairement appelé "le calorifère".

La décision devra être prise bientôt à propos d'une affaire qui traîne depuis deux ans. Cette semaine, la Société immobilière du Québec qui supervise la restauration du vieux palais, a demandé au ministère des Finances de faire connaître ses devis en vue de l'aménagement.

Vieille histoire

Au fil de cette saga qui s'éternise, on a pu voir comment les caprices ou le goût de la grandeur de certains hommes politiques se heurtent parfois aux contraintes administratives.

Le palais de justice rénové devait être occupé au printemps 1984 par le ministère des Finances. En quittant l'édifice Honoré Mercier (édifice C), rattaché à l'Hôtel du Parlement, les fonctionnaires de M. Parizeau devaient faire place aux services de l'Assemblée nationale que le président Richard Guay voulait reloger. Mais le classement du vieux palais comme monument historique par le ministère des Affaires culturelles a imposé des contraintes d'aménagement que l'ex-ministre Jacques Parizeau se refusait à accepter à l'époque.

M. Duhaime, son successeur, ne souhaitait pas y déménager non plus. Entretemps toutefois, la rénovation du gros oeuvre du palais de justice qui devait entraîner des dépenses de \$12 millions a été entreprise. Ces travaux s'achèvent. On arrive au moment où il faut connaître les besoins exacts du client qui l'occupera. La décision "urge" donc.

Le nouveau ministre des Finances, Gérard D. Lévesque, voit lui aussi d'un mauvais oeil un exode vers le vieux Québec, affirmant des proches du premier ministre.

Dans l'entourage du premier ministre, on aurait même été près de "songer" à déménager le bureau de M. Bourassa dans l'édifice Honoré Mercier, comme à la belle époque. Il y aurait cependant des obstacles majeurs, tel l'entreposage des armoires en conseil dans la voûte du bunker.

La samba des bureaux

Les prochains mois s'annoncent encore florissants pour les entreprises de déménagement qui font des affaires d'or quand tout un ministère déménage.

En plus de déplacer les occupants du C, pour rénover l'édifice, quel

que soit le futur occupant, le sort d'une bonne partie du "H", sur la Grande Allée, est en suspens.

On connaît aussi les intentions du ministre Marc-Yvan Côté de faire déménager des services gouvernementaux dans l'Atrium de Charlesbourg, situé dans sa circonscription électorale. Il a parlé administratifs... même si la plupart d'entre eux ne tombent pas sous sa compétence. M. Côté souhaite aussi déménager le ministère des Transports à Charlesbourg. Ce qui laisserait vacant l'espace de l'édifice de l'Auberge des gouvernements du centre-ville.

Il y aura également les bureaux de la gare intermodale - destinés d'abord à la Régie de l'assurance-automobile, à occuper.

La Société immobilière a demandé une évaluation de l'Atrium à une firme de Sainte-Foy, peu de temps après les dernières élections.

La société (ancien ministère des Travaux publics) est prise entre tous ces feux. Son mandat est de

satisfaire toute cette faune. Ce qui n'est pas facile dans les circonstances.

L'un des noeuds de l'énigme réside dans les intentions du nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Laurin, quant à l'extension de l'espace pour les députés. Il n'a pas été possible, hier, de connaître ses intentions à ce sujet.

M. Guay en peinture

Sans doute l'ex-président de l'Assemblée nationale, M. Richard Guay, a-t-il eu raison de consacrer \$25,000 pour être immortalisé par le peintre Francesco Iacurto. Maintenant accroché dans la galerie des présidents, tout près de la porte d'entrée (ou de sortie), du parlement, il semble remarquablement en santé, à côté de son prédécesseur, Claude Vaillancourt.

M. Vaillancourt avait confié l'oeuvre à un peintre obscur. Il est tellement livide sur cette toile, que j'ai suggéré aux préposés à l'accueil de lui donner chaque matin un petit coup de "blush".

VOUS AVEZ BESOIN DE LUNETTES?

Prenez rendez-vous maintenant et EPARGNEZ!

- EPARGNEZ sur le prix de toutes nos montures, toutes sans exception.
 - EPARGNEZ sur les prix des traitements anti-éclats et antirayures.
 - EPARGNEZ sur les prix des teintures.
- VOUS EPARGNEZ:**
- Parce que notre bureau est indépendant.
 - Parce qu'aucune redevance ni royauté ne sont payées à des centres d'achat, à des franchiseurs ou tierces personnes.
 - Parce que nous opérons notre propre laboratoire.
 - Parce que nous transigeons directement avec le manufacturier.



Yves P. Girard
OPTICIEN D'ORDONNANCES
1307, chemin Ste-Foy
681-3578

Louise Beaudoin, officier de la Légion d'honneur française

♦ (D'après PC) — Mme Louise Beaudoin, ex-déléguée générale du Québec à Paris et ministre des Relations internationales dans le gouvernement défait de Pierre Marc Johnson, sera élevée au rang d'officier de la Légion d'honneur française.

C'est M. Laurent Fabius qui décorera Mme Beaudoin, au cours d'une cérémonie, à Matignon, le 27 février, a appris la Presse canadienne de source québécoise et française. Une réception réunissant des personnalités politiques françaises et des amis de la décorée suivra.

Il n'est pas rare qu'un diplomate en poste à Paris reçoive cette haute distinction à la fin de son mandat. Mais il est beaucoup moins fréquent que la célèbre rosette lui soit remise par le premier ministre plutôt que par le ministre des Affaires étrangères.

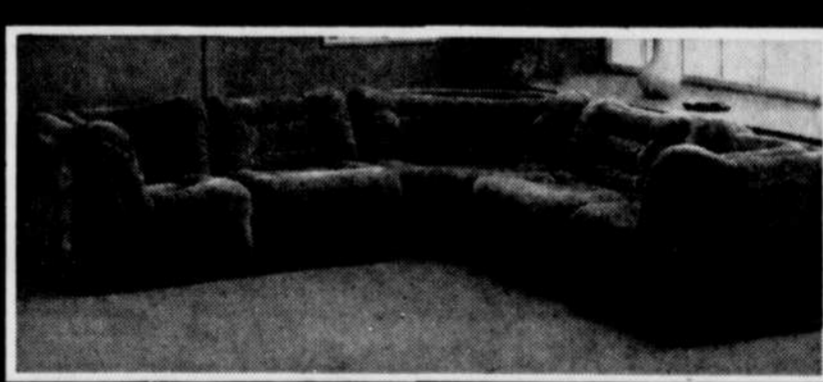
QUALITE ECONOMIE FIABILITE

Notre super-vente "prix coupés" présentement en cours!

Le Spécialiste du meuble du grand Charlesbourg



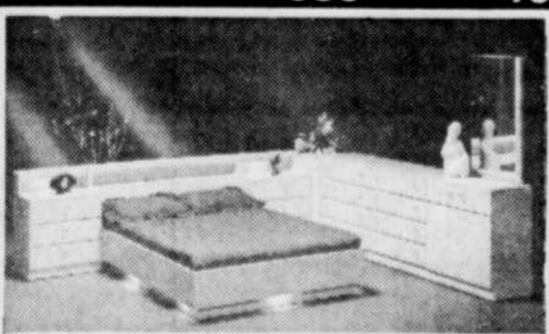
MOBILIER DE SALON DE LUXE el ran
1 sofa à 3 places avec section inclinable à levier 869\$
1 causeuse à 2 places avec section inclinable à levier 689\$
1 berçante inclinable avec levier 469\$



MOBILIER DE SALON MODULAIRE
5 pièces, choix de couleurs et tissus. 589\$



ÉTAGÈRES DE LUXE À 3 SECTIONS
• Section 1146 30", vitre teintée, éclairée
• Section de centre 20", vitre teintée, éclairée
• Section bar 30", vitre teintée, éclairée
• Choix de couleurs 789\$



MOBILIER DE CHAMBRE DE LUXE
Style moderne, fini mélamine, 2 tables de nuit à 3 tiroirs, 2 huchas avec lumières, 2 commodes à quatre tiroirs, 1 cabinet à portes, 1 coin, 1 tête de lit, 1 caisson (tiroirs sur billes et intérieur fini mélamine). 1095\$



CUISINIÈRE Admiral

- Four 30" de nettoyage facile
 - Porte de four en verre noir
 - Tableau de commande vitré
 - Horloge numérique
 - Tournet-broche optionnel
- "PRIX COUPÉ"



RÉFRIGÉRATEUR Admiral

- Capacité: 17,1 pieds cubes
 - Compartiment sans givre
 - Bac à glaçons
 - Garde-viande
 - Garde-beurre réglable
 - Oeufrier
 - 2 bacs à légumes
- "PRIX COUPÉ"



Admiral LAVEUSE-SÈCHEUSE

- 2 vitesses de lavage/essorage
 - Filtre
 - 4 cycles de lavage
 - Niveau d'eau variable
 - 4 réglages de température
 - 3 cycles
 - 3 réglages de température
 - Signal de fin de cycle
 - Poussoir de séchage
 - Filtre à charpie
- "PRIX COUPÉ"

A.A.P.Q.

Monsieur Denis Beaugard
Monsieur Denis Beaugard, Directeur général adjoint du Conseil du Patronat du Québec, prononcera une allocution intitulée: "la négociation sectorielle est-elle viable au Québec" lors d'un souper-conférence organisé par l'Association des Administrateurs de l'Personnel de Québec.
Le lundi 27 janvier 1986 à 18h00 à l'hôtel Quality Inn (Sainte-Foy)
Veuillez réserver auprès de madame Line Chénard à 688-9330. Bienvenue à tous!
Prix: \$20.00 le couvert (Ann.)

El Jean CROTEAU MEUBLES AUDIO
8929, boul. Henri-Bourassa (EN FACE DU McDONALD)
CHARLESBOURG 628-5610 - 628-3305

Le rapport de la Commission Beaudry Paradis retiendra certaines recommandations

◆ (D'après PC) — Le ministre du Travail n'entend donner suite aux recommandations du rapport Beaudry que sur les points où il a un consensus dans l'immédiat.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu Pierre Paradis, à son entrée à la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

M. Paradis estime que "les seules possibilités d'action sont là où il y a des consensus établis sur le rapport Beaudry et là où il n'y a pas de risque de nuire à la compétitivité des entreprises québécoises".

En conséquence, il entend rencontrer les intéressés du monde patronal et syndical afin d'"éviter les situations conflictuelles". Ce qui compte, laisse-t-il entendre, c'est de ne pas exacerber les positions qui sont déjà opposées.

Concrètement, il n'entend donner suite au rapport Beaudry que sur les recommandations concernant le droit au travail, l'égalité au travail et l'amélioration des conditions des travailleurs oeuvrant aux échelons inférieurs, soit les domaines où la majorité des intervenants s'entendent.

La prise de position du ministre

Paradis rejoint ainsi une demande qu'avait formulé le Conseil du patronat du Québec à savoir que le nouveau gouvernement fasse sien l'engagement du gouvernement précédent de ne retenir que les recommandations qui font l'objet d'un consensus.

Il entend aussi analyser ce qui, dans le rapport Beaudry, coïncide avec les orientations prônées par le Parti libéral dans son programme.

Dans son appréciation générale du rapport Beaudry, le ministre s'est dit "ni désappointé, ni enthousiasmé" des conclusions.

port un peu avant, ou au cours de la prochaine session, je trouverais qu'ils ont agi avec diligence", commentait-il.

La prudence, affirme-t-il, lui commande de ne pas donner d'enchâncier pour la livraison du rap-

port des sous-ministres. "La prudence n'exige jamais de délais fixes. La prudence exige qu'on se hâte lentement", a-t-il laissé tomber, philosophe.

Vu le tollé qu'a suscité le rapport, particulièrement dans le monde pa-

tronal, M. Paradis estime qu'il ne faut pas légiférer à la légère, risquant ainsi de creuser l'écart entre les parties syndicales et patronales. "La commission a essayé de ne pas agrandir le fossé entre les parties et j'ai apprécié cela", commentait-il.

SONDAGE GALLUP

Les chefs syndicaux sont mieux vus par les Canadiens qu'il y a dix ans

◆ Un peu plus de la moitié des Canadiens partagent l'affirmation voulant "qu'il y ait trop de trouble-fête et d'agitateurs parmi les chefs syndicaux" tandis que 31 pour 100 considèrent ces rumeurs comme une propagande anti-syndicale.

Il y a dix ans, 67 pour 100 des personnes interrogées avaient une opinion négative vis-à-vis des chefs syndicaux. Ce taux qui a baissé sensiblement est présentement le même qu'en 1966.

Dans les foyers canadiens où se trouvent des membres syndiqués, des opinions sont plus également partagées. Alors que 45 pour 100 considèrent les chefs syndicaux comme des fauteurs de troubles, 36 pour 100 ne partagent pas cet avis. Dans les foyers n'ayant pas de membres syndiqués, 53 pour 100 sont d'accord avec cette affirmation contre 27 pour 100 qui ne sont pas de cet avis.

La question posée était la suivante: "Certains personnes disent qu'il y a trop de trouble-fête et d'agitateurs parmi les chefs syndicaux tandis que d'autres croient que ces rumeurs ne sont que de la propagande anti-syndicale. qu'en pensez-vous?"

		FAUTEURS DE TROUBLE	PURE PROPAGANDE	PAS D'OPINION
NATIONAL	Déc. 1985.....	51%	30%	14%
	Déc. 1975.....	67	17	12
	1966.....	50	22	25
Membres syndiqués	Déc. 1985.....	45	36	14
	Déc. 1975.....	60	22	13
	1966.....	50	24	24
Membres non-syndiqués	Déc. 1985.....	53	27	15
	Déc. 1975.....	71	13	12
	1966.....	50	20	26

Les résultats de ce sondage proviennent d'entrevues menées au début de décembre au domicile de 1,025 personnes âgées de 18 ans et plus. Un tel échantillonnage est précis à quatre pour 100 près, 19 fois sur 20.

"Se hâter lentement"

M. Paradis n'a pas non plus l'intention de se presser pour donner suite aux recommandations du rapport, décrit par le monde patronal mais en général bien accueilli par les représentants syndicaux.

Il a commandé une étude aux sous-ministres et ne compte pas recevoir de rapport, même partiel, avant la prochaine session. "Il faudra procéder à une analyse en profondeur. S'ils me remettaient le rap-

La Chambre de commerce dénonce le rapport

◆ MONTREAL (PC) — A l'instar des autres groupes patronaux, la Chambre de commerce du Québec n'y va pas par quatre chemins pour dénoncer le rapport final de la Commission consultative sur le travail. Son vice-président exécutif l'associe à rien d'autre "qu'un manifeste syndical".

M. Jean-Paul Létourneau reconnaît que la commission a tenu compte de certaines revendications patronales, notamment celle de codifier l'ensemble des lois du travail. Mais, sur l'essentiel, "la commission n'a pu s'affranchir, un tant soit peu, des visions syndicales pour examiner la réalité économique à laquelle les entreprises sont confrontées".

Il soutient que non seulement les recommandations appuient la perspective "syndicalisante", mais qu'en plus la commission fait preuve d'une "vision paternaliste digne des années '60".

Des amis... bien placés.



CÉLÉBREZ AVEC CP HÔTELS

SUPER WEEK-END

évasion

ÉCONOMISEZ JUSQU'À

50%

SUR LE TARIF COURANT.

VILLE	HÔTEL	RABAIS
VICTORIA	THE EMPRESS	50%
EDMONTON	CHATEAU LACOMBE	50%
CALGARY	THE PALLISER	50%
TORONTO	ROYAL YORK	40% <small>(Suites non comprises)</small>
WINDSOR	RED OAK INN	30%
MONTREAL	LE CHATEAU CHAMPLAIN	50%
TROIS-RIVIÈRES	LE BARON	35%
QUEBEC	LE CHATEAU FRONTENAC	40% <small>(Sauf durant le Carnaval)</small>
HALIFAX	CHATEAU HALIFAX	35%

Ces tarifs ne s'appliquent pas aux groupes ou voyages organisés ni aux tarifs déjà réduits.

CP Hôtels 1886-1986

100 ans d'hospitalité.

CP et sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

LE PLUS GRAND CHOIX DE DRAPS

nulle part une sélection aussi complète d'im



importations exclusives cannon et springmaid

DRAPS PERCALE CANNON 13.99
jumeau • rég. 18.00

DOUILLETTE FLEURS GAUGIN 59.95
jumeau • rég. 80.00

draps unis cannon en luxueuse percale, agences à la douillette fleurs pastel gaugin de springmaid.

draps percale unis	douillette unie	
double	jumeau	55.95
grand	double	63.95
tr. grand	grand	79.95
	tr. grand	99.95
draps à fleurs	douillette à fleurs	
jumeau	jumeau	59.95
double	double	69.95
grand	grand	79.95

◆ nos prix réguliers étaient en vigueur sur cette marchandise en décembre 85.



importation cannon...

DRAP MULTIRAYURES 10.99
jumeau • rég. 17.00

DOUILLETTE UNIE 39.95
jumeau • rég. 60.00

draps multi-couleurs, multi-rayures, s'agence à tous les décors avec la douillette polyester unie en 5 coloris.

draps multirayures	douillette multirayures	
double	jumeau	49.95
grand	double/grand	69.95
douillette unie		
double	tr. grand	69.95
grand		

◆ nos prix réguliers étaient en vigueur sur cette marchandise en décembre 85.



importation exclusive cannon...

DRAP NÉON KATJA 19.99
jumeau • rég. 27.00

DOUILLETTE NÉON KATJA 139.95
jumeau • rég. 175.00

la toute dernière création katja... sur le thème positif négatif, motif de lignes brisées couleurs choc sur fond blanc.

draps néon	douillette néon	
double	double/grand	169.95
grand	tr. grand	199.95
tr. grand		

◆ nos prix réguliers étaient en vigueur sur cette marchandise en décembre 85.

15 couleurs unies + 20 motifs imprimés... nulle part à québec de telle p

Commission sur la santé et les services sociaux

Les travailleurs sociaux veulent en faire partie

◆ Les travaux de la Commission Rochon sur la santé et les services sociaux sont mal engagés soutiennent les membres de l'exécutif de la région 03 (région de Québec)

de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec. A leur avis, il est utopique de croire que l'on va améliorer la santé de la population en modifiant le fi-

nancement du système.

par Damien GAGNON

Les travailleurs sociaux se sentent exclus de cette commission dont le nom (Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux connexes) et la composition révèlent selon eux une conception dépassée de la santé, essentiellement centrée sur le traitement de la maladie par les alliés classiques "médecine-pilule".

Dans un document adressé aux membres de la Commission Rochon, l'exécutif de la région 03 de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec demande que l'on nomme au moins un membre de leur corporation membre de cette commission.

Un travail biaisé

MM. Yvon Bureau, Pierre-Yves Boily, Raymond Bégin et Jean-Marc Labrèche, tous membres de l'exécutif ont déclaré hier au SOLEIL que le travail de la commission leur apparaît biaisé par la présence en force de médecins et l'absence de travailleurs sociaux.

Ils estiment que même si la raison d'être et le mandat de la Commission Rochon sont surtout d'ordre économique, il y a nécessité que soit prise en compte pour l'analyse et les recommandations de la commission, une conception globale de la santé et du rôle des intervenants professionnels dans le système de santé au Québec.

On conteste la conception de la santé qui accorde le pouvoir uniquement aux médecins. Pour les travailleurs sociaux, la santé est un processus de croissance physique et mentale dont la responsabilité incombe à chaque personne et à ses milieux de vie. Ainsi, toutes les professions favorisant la prise en charge du processus de santé par les personnes et leurs milieux devraient être considérées.

Cette conception de la santé non plus axée sur la maladie, mais sur la santé de la personne implique selon les travailleurs sociaux une approche pluridisciplinaire centrée sur la personne et son milieu.

Les travailleurs sociaux se disent même prêts à investir dans des ressources non professionnelles de la santé, à commencer par les travailleurs sociaux, fonds qui serait

géré par les CRSSS (Conseil régional de la santé et des services sociaux).

Une approche psycho-sociale

Il faut bien comprendre explique l'exécutif de la Corporation des travailleurs sociaux de la région 03, que la maladie n'est pas que physique. Une majorité des consultations pour des problèmes de santé relève surtout d'une dynamique psycho-sociale où la famille de la personne, son milieu de vie, son milieu de travail sont des éléments essentiels. On fait remarquer qu'au lieu de dire à un patient votre cas est nerveux, le médecin devrait le référer à un travailleur social.

Les travailleurs sociaux se disent convaincus qu'un telle approche de la santé contribuerait largement à diminuer les coûts du système de santé à long terme. En effet, dit-on, si les interventions de la santé se font sur les causes ou les effets, sans changer les contextes de vie, les mêmes problèmes de santé surgiront autrement ou ailleurs entraînant une multiplication des

coûts du système.

L'exécutif de la région 03 des travailleurs sociaux constate que l'augmentation du budget de la santé ne correspond en rien à une augmentation de la qualité ou de la quantité des soins. Malheureusement, dit-il, on assiste à une diminution de la santé globale. Pour les travailleurs sociaux, ce qu'il faut changer, c'est la conception du système de santé et ce serait une erreur que de vouloir tout simplement modifier le mode de financement.

Conscients qu'ils ont à améliorer leur image, les travailleurs sociaux qui sont quelque 5,000 au Québec, dont la moitié sont membres en règle de leur corporation, entendent à l'avenir être plus agressifs dans leurs revendications en faveur d'une conception globale de la santé.

Nous sommes, affirme l'exécutif de la région 03, aptes à intervenir dans le secteur de la santé globale, mais le système institutionnel de la maladie, dominé par la Corporation des médecins, paraît réfractaire à vouloir profiter de l'expertise des travailleurs sociaux.

Surfacturation: l'Ontario pourrait imiter le Québec

◆ TORONTO (PC) — Bien qu'il soit opposé au principe de la surfacturation par les médecins, le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, n'écarter pas à priori la possibilité d'adopter pour sa province un système identique à celui en vigueur au Québec. En vertu du système québécois, les médecins qui tiennent mordicus à charger à leurs patients leurs propres honoraires sont libres de le faire à la condition préalable qu'ils se retirent complètement du Programme provincial d'assurance-santé.

M. Peterson a confié aux cour-

riéristes parlementaires qu'il est également disposé à recevoir des propositions visant à réduire la pénalité de \$10,000 prévue dans le projet de loi, ainsi qu'à adopter une période de mise en place progressive, ou de négocier une échelle d'honoraires qui tienne compte de l'excellence et de l'expérience.

"C'est bien loin d'être réglé", a commenté le premier ministre ontarien alors qu'il se présentait pour présider la réunion hebdomadaire du cabinet. "Et si nous parvenions à nous entendre sur des formules de compromis, à mettre au point certaines méthodes de mise en application plus acceptables (pour l'Association médicale de l'Ontario), nous sommes disposés à le faire."



M. Pierre-Yves Boily, membre de l'exécutif de la Corporation des travailleurs sociaux du Québec.

ON COUPE LES PRIX CHEZ eeg AUTO INC. À LÉVIS

EXEMPLE: RABAIS DE **500\$** et plus sur CIVIC FAMILIALE 1986 en stock

Une voiture multi-fonctions idéale pour les sportifs, les campeurs, le transport inter-ville, les voyages, etc.

Tous nos véhicules neufs sont garantis 5 ans/80,000 km, sans frais additionnels.

NE TARDEZ PAS À VENIR NOUS RENCONTRER AU **40, route Kennedy, Lévis 833-2135**

Garage HONDA, eeg auto inc., GARAGE RECOMMANDE

DOCU-TEXTE LTÉE

Service bilingue sur traitement de texte «Editexte»

3291, chemin Royal Beauport G1E 1V8
Tél.: (418) 663-4600

Traitement de texte en tous genres

- Travaux
- Rapports
- Thèses
- Curriculum vitae

COURS DE TENUE DE BAR

avec certificat de l'ÉCOLE des MAÎTRES au CHÂTEAU FRONTENAC

COURS de CONNAISSANCES des VINS

SESSIONS de Jour, de Soir et Samedi au Château Frontenac

Permis culture permanente 749551 min. Éducation du Québec

692-0310

PS & DOUILLETES COORDONNÉS
Importations, et d'exclusivités au Canada!



importations exclusives cannon...

DRAPS PERCALE CANNON 13.99
jumeau • rég. 18.00

DOUILLETTE JEU D'AQUARELLE 55.95
jumeau • rég. 69.95

motif comme un jeu d'aquarelle sur luxueuse percale cannon, coloris pastel dont le pêche, offre une multitude d'agencements.

draps percale unis	draps motifs	
jumeau 13.99	jumeau 15.99	
double 17.99	double 22.99	
grand 25.99	grand 31.99	
tr. grand 32.99		

douillette aquarelle

double 69.95	grand 99.95
--------------	-------------



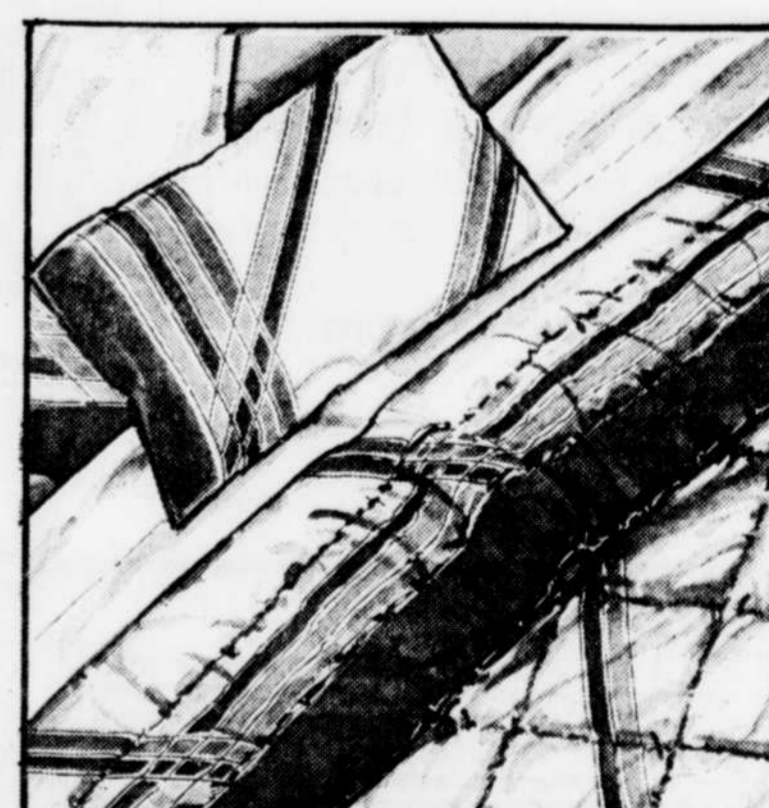
importation exclusive cannon...

DRAP METROPOLIS 16.99
jumeau • rég. 22.50

DOUILLETTE METROPOLIS 69.95
jumeau • rég. 85.00

un imprimé de style memphis en teintes vives sur luxueuse percale cannon 180 fils au pouce.

draps metropolis	douillette metropolis	
double 24.99	double 79.95	
grand 34.99	grand 99.95	
tr. grand 39.99	tr. grand 119.95	



importations exclusives...

DRAP UNI PERCALE CANNON 13.99
jumeau • rég. 18.00

DOUILLETTE RAYURES VIVES 54.95
jumeau • rég. 70.00

draps unis dans les mêmes quatre couleurs vives que les larges rayures de la douillette.

draps unis	draps à rayures	
double 17.99	jumeau 12.99	
grand 25.99	double 17.99	
tr. grand 32.99	grand 27.99	

douillette rayures

double 64.95	grand 89.95
--------------	-------------

* nos prix réguliers étaient en vigueur sur cette marchandise en décembre 85.

* nos prix réguliers étaient en vigueur sur cette marchandise en décembre 85.

* nos prix réguliers étaient en vigueur sur cette marchandise en décembre 85.

possibilités d'agencements!

AC STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC



Décision prochaine sur les CLSC à implanter

♦ (PC) — Le sort des CLSC qu'il reste à implanter au Québec sera connu au cours des prochaines semaines.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, rencontrera "très prochainement" des représentants de la Fédération des CLSC, qui lui exposeront leurs demandes en la matière.

L'extension du réseau des Cen-

tres locaux de services communautaires n'est pas encore terminée. La majorité des territoires qui ne sont pas encore desservis par un CLSC sont situés dans les régions de Montréal et Québec.

Jusqu'à présent 153 CLSC ont été implantés. Il resterait 17 "districts à couvrir" selon des fonctionnaires du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'attachée de presse de la ministre a toutefois mentionné

d'autres chiffres à la Presse canadienne: 148 CLSC déjà mis sur pied pour un réseau final de 166 établissements.

Ces données peuvent toutefois varier dans les prochaines semaines, puisque le ministère est à réévaluer certains services.

On ne connaîtra définitivement le nombre de CLSC qui seront implantés que lorsque la Fédération aura rencontré la ministre Thérèse

Lavoie-Roux, et que celle-ci aura étudié les recommandations, à la lumière des restrictions budgétaires.

Partage CLSC-CSS

On saura aussi lors de cette rencontre où l'on en est exactement dans le dossier du partage des res-

sources entre les CLSC et les CSS (Centres de services sociaux), indiquait la porte-parole de la ministre, Mme Marie-Andrée Arcand.

Dès décembre 83, un document du ministère des Affaires sociales faisait état de l'intention de transférer 1.800 des 5.000 employés de CSS vers les CLSC, puis ce fut 1.600

employés. L'opération n'a véritablement débuté qu'au début de 1985.

Il s'agissait alors de permettre au public de mieux se retrouver dans le labyrinthe des établissements du réseau des affaires sociales en précisant le rôle et les services fournis par chacun.

Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail

AVIS AUX EMPLOYEURS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ PAR LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

La Commission des normes du travail désire rappeler à tous les employeurs qui ont des salariés travaillant au Québec qu'ils sont assujettis au prélèvement sauf s'ils bénéficient de l'exemption qu'accorde l'article 30 de la Loi sur les normes du travail ou s'ils sont exclus de l'application de cette loi.

Le prélèvement de 1985 doit être versé à la Commission des normes du travail au plus tard le 10 mars 1986.

DÉCLARATION DE PRÉLÈVEMENT

Tout employeur assujetti au prélèvement est tenu de produire une déclaration de prélèvement. Si un employeur n'a pas reçu de formule de déclaration, il doit s'en procurer un exemplaire en communiquant avec un des bureaux régionaux ou le siège social de la Commission.

— Le maximum annuel est établi suivant les modalités prévues à l'article 46 de la Loi sur les accidents du travail (L.R.Q., chapitre A-3).

TAUX

La Commission prélève une somme de 1/8 de 1% des salaires sujets au prélèvement.

PÉNALITÉ ET INTÉRÊTS

Tout employeur qui remet sa déclaration de prélèvement de 1985 après la date limite du 10 mars 1986 encourt une pénalité de 5%. De plus, sa redevance porte intérêt au taux de 12% l'an à compter de l'échéance.

SALAIRES SUJETS AU PRÉLÈVEMENT

Sont sujets au prélèvement de 1985, tous les salaires et avantages accordés aux employés jusqu'à un maximum de 33 000 \$ par employé.

NOTE: En vertu des articles 139 et 140 de la Loi sur les normes du travail, un employeur qui omet de produire sa déclaration de prélèvement ou fait une fausse déclaration peut se voir imposer une amende variant de 200 \$ à 500 \$ dès la première offense.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements ou pour obtenir une formule de déclaration, veuillez vous adresser au Service du prélèvement au siège social de la Commission des normes du travail en composant le (418) 643-4912 ou composez l'un des numéros de téléphone suivants:

BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	MONTRÉAL	(514) 873-7061
HULL	(819) 771-6259	QUÉBEC	(418) 643-4940
JONQUIÈRE	(418) 547-6689	ROUYN	(819) 762-0867
LÉVIS	(418) 833-6194	SHERBROOKE	(819) 565-0441
MATANE	(418) 562-2010	TROIS-RIVIÈRES	(819) 374-4661

Québec



Journée des non-fumeurs...

Il y a différentes façons d'exprimer son opinion pendant la présente semaine des non-fumeurs. Certains s'allument une bonne pipée pendant que d'autres font de gros yeux, comme ces deux photographes du SOLEIL.

De bons arguments pour convaincre les adolescents de cesser de fumer

♦ La cigarette jaunit tes dents et tes doigts, te donne mauvaise haleine et si tu veux être dans le vent, tu dois cesser de fumer. Voilà des arguments que sert le Dr Agathe Blanchette pour convaincre les adolescents de perdre cette mauvaise habitude.

ans continuent et même augmentent leur consommation de tabac. Elles commencent même à fumer plus tôt que les garçons.

Elle ajoute que selon l'Association pulmonaire, au cours des 15 dernières années, la proportion d'adolescentes qui fument s'est accrue de 17 pour 100 au Canada.

Mme Blanchette qui participe activement à la campagne contre le tabac estime que c'est l'aspect concurrence qui fait que plus de jeunes filles que de garçons fument. A son avis, il faut donc convaincre les jeunes filles que la concurrence n'est plus dans la consommation de cigarettes mais dans la pratique du sport.

Il faut convaincre les adolescentes et les femmes de façon générale que la santé est non seulement une responsabilité morale, elle est aussi une question de fierté. Et la cigarette ne fait pas partie des outils des femmes qui aspirent au bien-être total.

D'après le docteur Agathe Blanchette, vu le rythme croissant du

taux des fumeuses, le cancer du sein, qui était jusqu'à ce jour le cancer le plus fréquent chez la femme sera remplacé d'ici quelques années par le cancer du poulmon.

Selon Mme Blanchette, les personnes qui désirent arrêter de fumer devraient consulter leur médecin pour discuter de la méthode qui leur convient le mieux. Elle mentionne que nicorette, gomme à base de nicotine et qui ne peut être obtenue que sur ordonnance, est un moyen efficace de cesser de fumer.

Elle affirme qu'il y a un goût d'arrêter de fumer. Au Canada, près de 40.000 personnes ont utilisé du 31 décembre au 21 janvier la ligne secours fumeurs, service téléphonique pour aider les fumeurs à se défaire de leur habitude. Au Québec seulement 12.500 personnes ont eu recours à ce service.

Mise sur pied par la Fondation de la recherche sur la toxicomanie et le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé, la ligne secours fumeurs fonctionnera 24 heures par jour jusqu'au 8 février.

par Damien GAGNON

Mme Blanchette qui pratique au CLSC (centre local de services communautaires) de Nicolet-Yamaska soutient que les jeunes filles sont sensibles à leur apparence et elles tiennent à suivre la mode. Il faut donc les informer qu'aujourd'hui, les non-fumeurs forment la majorité.

Le Dr Blanchette qui s'intéresse au tabagisme chez la femme, fait remarquer que 91 pour 100 des adolescentes connaissent les dangers de la cigarette selon les résultats d'une enquête menée l'an dernier. Par ailleurs, on constate que les 15 à 19

CONTRIBUTIONS GÉNÉREUSEMENT AU FINANCEMENT DU CARNAVAL

Samedi le 25 janvier 1986
Journée de la Bougie

de 10h à 17h dans les centres commerciaux.
de 18h à 24h à domicile.

Achetez deux bougies et courez la chance de gagner:

A. 25.000 \$ en argent.
B. Un voyage à Acapulco pour 2 personnes, 14 jours, transport et hébergement inclus et 1 000 \$ d'argent de poche. (une collaboration des Tours Solvac Ltée).
C. Des nombreux prix en argent de 100 \$ et 1 000 \$.
D. Des prix instantanés de 10 \$ à 1 000 \$.

Faites Le plein... de Bon sens!

1\$ DE RABAIS

Presentez ce coupon à votre station Petro-Canada participante et obtenez 1\$ de rabais à l'achat de 25 litres d'essence minimum. Un seul coupon par achat. Valable jusqu'au 31 mars 1986.

PETRO-CANADA

- Pour chaque bougie non-gagnante que vous déposerez dans les stations participantes entre le 25 janvier et le 17 février 1986, PETRO-CANADA remettra 0.25 \$ à Centraide.
- Épargnez 1 \$ sur votre plein d'essence.

Une autre façon d'aider les plus démunis que nous.

Centraide

ça prépare toute une fête!

VENTE COMMODORE

Jusqu'au 31 janvier

COMMODORE 128

128 K
Extensible 512 K
Basic 7.0, CP/M
Compatible 64

449⁹⁵

IMPRIMANTE STAR

SG-10, 120 CPS - NLQ
Friction et traction
Interface pour Commodore
G-WIZ

385⁹⁵
99⁹⁹
39⁹⁵

Câbles IBM parallèle

Découvrez notre DISQUETTE MAISON

5 1/4 COULEUR SC-DD	180 ch. (12 couleurs)	12 ⁹⁵ /10
5 1/4 SC-DD		
DC-DD	2 ⁹⁵ ch. (6 couleurs)	14 ⁹⁵ /10

Garantie à vie

AMIGA

256K
1 lecteur 880K

1 995\$ Extension 512K 295\$

Ecran couleur haute résolution **795\$**

L'ENSEMBLE AMIGA + ECRAN + 512 K 2 790⁰¹⁵

Bientôt disponibles:
TEXTCRAFT - PASCAL - C - MICRO - ASSEMBLER

LOGICIELS FRANÇAIS POUR IBM

Lotus 1-2-3	695 ⁹⁵
DBase III	965 ⁹⁵
Wordstar	425 ⁹⁵
Word perfect	395 ⁹⁵
Symphony	795 ⁹⁵

MODEM pour Commodore Fast Load **84,95\$**
39,95\$

Prix "payez et emportez"

INFORMATIQUE MERCIER ENR.

3186, chemin Ste-Foy, Ste-Foy - 658-7022
COMMODORE Vente et service

LE SEUL VRAI SPÉCIALISTE COMMODORE À QUÉBEC

Un livre qui tente de dire tout sur la ménopause

◆ Il existe très peu de documents vulgarisés sur la ménopause. Pour pallier à cette lacune et permettre aux femmes d'aborder cette période de leur vie avec assurance et maturité, le Conseil du

statut de la femme vient de publier un ouvrage intitulé: *Tout sur la ménopause*.

trouver une réponse aux malaises qu'elle ressentait. Les informations médicales du document ont été vé-

rifiées par le Dr Nacia Faure, endocrinologue québécoise. L'ouvrage est en vente au coût de

\$4,95 dans les librairies et les concessionnaires des Publications du Québec.



"*Tout sur la ménopause*" tente de donner les réponses que le médecin n'a pas toujours à fournir à sa patiente qui traverse cette période.

textes par Damien GAGNON

Publié par Les Publications du Québec, ce livre a été rédigé par une des pionnières du réseau d'animation et d'information sur la ménopause, Mme Yolande Desmeules-Gaudet.

La ménopause, c'est quoi, c'est quand? Quelles en sont les manifestations? Quels sont les aspects physiologiques et psycho-sociaux de cette période de la vie d'une femme? Voilà les questions auxquelles tente de répondre ce livre d'une soixantaine de pages rédigé dans un langage simple.

Selon la présidente du CSF, Mme Francine McKenzie, cette publication est une réponse à un besoin d'information et de démythification de la ménopause identifié depuis longtemps par le CSF qui s'est toujours préoccupé de la santé des femmes.

C'est à la demande du CSF que Mme Yolande Desmeules-Gaudet a accepté d'écrire ce livre ayant vécu difficilement cette période de sa vie devant l'incapacité des médecins à

Le Centre de recherche sur les services communautaires a demandé une subvention de \$500,000 à Ottawa

◆ Mis sur pied en mai par l'université Laval et la Fédération des CLSC (centres locaux de services communautaires), le centre de recherche sur les services communautaires a adressé une demande de subvention d'un demi-million de dollars au ministère de la Santé et Bien-être Canada. Cette subvention permettrait l'engagement, pour une période de cinq ans, de deux professionnels de la recherche.

Le directeur du centre, M. Hector Ouellet, prévoit obtenir une réponse du ministère de la Santé et Bien-être Canada d'ici la fin de février. Il estime que le centre a de bonnes chances d'obtenir cette subvention, Santé et Bien-être Canada ayant déjà répondu favorablement à une demande de subvention de démarrage de \$35,000.

Rappelons que la Fédération des CLSC et l'université Laval ont décidé de mettre sur pied ce centre devant l'insuffisance des travaux de recherche relatifs aux divers aspects du système de services sociaux et de santé communautaire au Québec.

Situé au local 5452 du pavillon de Koninck, le centre est placé sous la responsabilité d'un bureau de direction composé de six personnes, trois de l'université et trois nommées par la Fédération des CLSC. De plus, en vue d'appuyer le développement du centre, un comité sur les orientations a été mis sur pied, que préside M. Vincent Lemieux, professeur titulaire au département des sciences politiques de l'université Laval.

Le mandat de ce comité, précise M. Ouellet est de faire toute recommandation jugée utile concernant les orientations à être pri-

vilégiées par le centre. Le premier rapport de ce comité sera déposé au printemps 1986. Selon M. Ouellet, ce rapport sera très utile pour permettre une définition plus ferme des orientations du centre et pour la préparation des demandes de subventions à être rédigées au cours de l'été prochain.

En plus des activités d'organisation du centre, de définition de ses orientations et de ses axes de recherche, cette première année d'activités comportera des opérations de promotion auprès des organismes de services communautaires, du milieu universitaire, de même qu'auprès d'autres organismes desquels le centre voudrait obtenir la collaboration.

Déjà le centre peut compter sur la collaboration d'une dizaine de professeurs et notre objectif souligne M. Ouellet est d'en arriver à obtenir une collaboration de professeurs de toutes les universités du Québec.

Le centre réalise également un programme de rencontres avec l'ensemble des CLSC à partir de chacune des régions et auprès de départements de santé communautaires visant à les informer des caractéristiques et des orientations du centre et à obtenir d'eux des indications quant aux besoins qu'ils souhaiteraient voir satisfaire sur le plan de la recherche.

Au cours de 1986, le centre prévoit soumettre aux organismes subventionnaires des projets de recherche. En effet, souligne M. Ouellet, il est probable que le centre supportera la préparation d'un projet portant sur la nature des mécanismes mis en place dans les CLSC pour promouvoir la qualité de leurs programmes et pratiques. Il en

est de même pour la préparation d'un projet portant sur la nature des relations que les CLSC entretiennent avec les groupes communautaires.

M. Ouellet tient à rappeler que le centre ne s'est pas donné qu'un objectif de production de recherche. Il entend accorder autant d'importance à la diffusion de travaux de recherche de manière à ce que les établissements de services soient informés de l'existence de travaux de recherche, que ces derniers originent ou non du centre. Le centre s'est déjà engagé à diffuser un certain nombre de travaux, notamment la recherche sur les sages-femmes réalisée par des professeurs de l'université Laval.

SOLDE ANNUEL

RABAIS
DE 10% à 50%
SUR NOS
COLLECTIONS

CASAVANT
CONCORDIAN
GIBBARD
KAUFMAN
STERLING
TIMELESS

SONT ÉGALEMENT
RÉDUITS LES
ACCESSOIRES
DÉCORATIFS, TELS:
COUVRE-LITS, LAMPES,
CARPETTES, GRAVURES,
MIROIRS, ETC.



MEUBLES
Jacques Gaulin

2158, boul. Charest ouest,
Parc Jean-Talon nord, Ste-Foy, 681-8106

RELEVEZ LE DEFI DES PRIX GIGUÈRE

PONTIAC 6000



11 985
- 500*
11 485\$
Préparation et transport en sus

- 4 portes
- Moteur 4 cylindres
- 2.5 litres à injection électronique
- Servofreins
- Servodirection
- Transmission automatique
- Dégivreur arrière électrique
- Intérieur en tissu
- Miroir vanité
- Miroirs sports
- Suspension renforcée
- Chauffe-moteur
- Enjoliveurs custom
- Pneus radiaux blancs — 4 saisons
- Groupe lumière
- Radio AM/FM Stéréo
- 4 haut-parleurs
- Moulures latérales

Prime d'économie de carburant
***500\$**

Madeleine Labrecque mode inc.

2900, chemin St-Louis
Place St-Louis-de-France, Ste-Foy
1-418-651-3751

Vente

robes - chemisiers -
chandails - jupes -
pantalons -
ensembles -
pantalons

RABAIS JUSQU'À
70%

SUR MARCHANDISE DE SAISON

Toute vente finale - Aucune mise de côté



JACQUES BLOUIN, représentant



automobiles
giguère

AUTOMOBILES ET CAMIONS GM

375 BOUL. HAMEL, 529-6551

Face à Place Fleur-de-Lys



En octobre, le ministre péquiste Jacques Brassard avait annoncé que 5,000 bêtes devaient être abattues au cours de la première phase expérimentale.

Viande de caribou Québec revoit le projet de commercialisation

Le projet de commercialisation de la viande de caribou est présentement réévalué au ministère québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Pourtant, la compagnie Caribou Ungava, chargée du projet pilote, espère toujours vendre du gibier au printemps, au pis-aller, à l'été.

par Brigitte BRETON

En octobre, le ministre péquiste Jacques Brassard avait annoncé que

5,000 bêtes devaient être abattues au cours de la première phase expérimentale et que la compagnie inuit de Kuujuaq vendrait le caribou du Nouveau-Québec dès les printemps.

M. Roger Laroche, consultant de la société nationale Polar pour le Caribou Ungava, a avoué au SOLEIL que le changement de gouvernement en décembre avait ralenti le projet de commercialisation.

"Mais, depuis le 13 janvier, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Agriculture et de l'Office de planification et de développement du Québec, également impliqués dans le dossier, ont procédé plus rapidement", souligne M. Laroche.

Au ministère

Pour sa part, l'attaché politique de Yvon Picotte, M. Ray James Bernard, a précisé que le dossier était complètement réévalué. "Nous ne sommes pas contre le projet de commercialisation de la viande de caribou mais nous tenons à en clarifier tous les aspects", soutient M. Bernard.

"Tout le monde n'évalue pas la problématique du populeux cheptel de caribou de la même manière", ajoute M. Bernard. Les autochtones ont leurs perceptions de la commercialisation et les pourvoyeurs aussi. "Il y aura donc des tables de travail pour étudier le dossier", précise l'attaché politique.

Le gouvernement libéral a d'autre part manifesté son intention de remettre certaines responsabilités à l'entreprise privée et il revoit le versement de certaines subventions, explique M. Bernard.

Le MLCP revoit donc présentement le rôle précis des pourvoies, autant au niveau administratif que juridique.

"Mais, aussitôt que tous les éléments du dossier seront précisés et exposés, le comité qui travaille présentement sur le projet agira promptement", dit M. Bernard. Le nouveau gouvernement ne peut cependant pas tenir la promesse de M. Chevrette et débloquer les \$91,000 demandés par la Caribou Ungava pour compléter une étude de faisabilité.

Les congédiements ne dépasseront pas 700, dit de Cotret

OTTAWA (PC) — Il n'y aura pas plus de 700 fonctionnaires qui seront congédiés, cette année, dans la foulée des réductions budgétaires du gouvernement Mulroney, a promis le président du Conseil du trésor, M. Robert de Cotret.

Aux Communes, attaqué par les députés d'Ottawa, le libéral Jean-Robert Gauthier et le néo-démocrate Michael Cassidy, M. de Cotret a repoussé de la main les chiffres de congédiements lancés par l'Alliance de la fonction publique.

Le syndicat, qui représente 180,000 fonctionnaires fédéraux, affirmait la veille qu'Ottawa envisageait l'élimination de 40,000 postes sur cinq ans et non de 15,000 comme le prétend le gouvernement.

Une série de manifestations a été organisée hier dans les grandes villes du pays, par lesquelles les fonctionnaires voulaient montrer leur détermination au gouvernement fédéral. En conférence de presse lundi, l'Alliance affirmait ne pas écar-

ter la grève générale illégale pour obtenir la sécurité d'emploi pour ses membres.

M. de Cotret a soutenu que les chiffres fédéraux tenaient compte de tous les changements de postes, et qu'ils incluaient les projets de retour au secteur privé de certaines responsabilités fédérales.

Depuis mai dernier, dans le budget, Ottawa a indiqué qu'il envisageait l'élimination de 15,000 personnes-années au cours des cinq prochaines années, a soutenu aux Communes M. de Cotret.

De ces postes, 5,000 seront éliminés dans la première année de réduction, l'année financière débutant ce printemps.

De ces 5,000 employés toutefois, 3,200 se verront offrir un poste au sein du même ministère, 1,100 auront accès à un emploi dans un autre organisme au sein du gouvernement et 700 "au maximum" se retrouveront sans emploi, mais avec une priorité à l'embauche, a expliqué le ministre.

Amendes contre 5 administrateurs maintenues par la cour supérieure

MONTREAL (PC) — La cour supérieure vient de maintenir un jugement de première instance condamnant cinq administrateurs de la firme "Les ventes de lingerie internationale Inc." à des amendes totalisant \$43,500.

MM. Benjamin J. May, Kalil Zaïn, Frank Deegan, Paul Harold Zannis et Michel Aubé, avaient été reconnus coupables, en juillet 1984, sous 29 chefs d'accusation de fausses représentations concernant la rentabilité de distributrices automatiques de bas-culottes.

Les plaintes avaient été déposées par l'Office de la protection du consommateur.

"Plusieurs personnes avaient versé des acomptes variant de \$2,500 à \$5,000 pour acheter des dis-

tributrices qui étaient censées leur procurer des revenus substantiels. Elles devaient toutefois réaliser après quelques mois d'opération que cette occasion de se lancer en affaires étaient beaucoup moins intéressante que prévu.

Les administrateurs de la compagnie en avaient appelé du jugement en alléguant que l'office n'avait pas juridiction dans ce cas parce qu'il s'agissait de relations entre commerçants.

Le juge Alice Desjardins, de la cour supérieure, a rejeté cette argumentation en soulignant que les consommateurs lésés n'étaient pas encore des commerçants au moment où ils ont été victimes de fausses représentations concernant la rentabilité des distributrices automatiques.

La sécurité des produits confiée à un Québécois

Un Québécois, M. André Lachance, vient d'être nommé à la direction du service de la sécurité des produits du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations.

par Raymond GAGNE

La nomination a été annoncée officiellement par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Michel Côté.

Le nouveau directeur est originaire de Québec. Il a étudié à l'université Laval de laquelle il a obtenu un baccalauréat en sciences et à l'université de Sherbrooke où il obtint un doctorat en chimie.

Avant de passer au ministère de

la Consommation et des Corporations, M. Lachance a occupé diverses fonctions à Environnement Canada.

Il fut directeur de l'Institut national de recherche en hydrologie, employé de la direction générale des eaux intérieures et plus tard, directeur de la coordination de la recherche et de l'évaluation des programmes. De 1977 à 1979, il fut aussi conseiller scientifique à la direction de la qualité des eaux.

Entre 1974 et 1977 il a agi à titre d'agent de dotation pour le programme des professions scientifiques et techniques de la Commission de la fonction publique.

Il succède à M. Jim Black qui a pris sa retraite le 10 janvier.

20% à 50%

DES RABAIS ÉCLATANTS POUR METTRE EN LUMIÈRE NOTRE VENTE 15^e ANNIVERSAIRE

D'ambiance, décoratives ou fonctionnelles, de magnifiques lampes offertes à des prix que nous avons mis "en veilleuse"...



LUMINAIRE BEDARD

PLACE DES QUATRE-BORGEAIS
STE-FOY - 659-2732
PLACE TANGUAY, ROND-POINT
LEVIS - 833-1177
PLACE LEBOURGNEUF
CHARLESBOURG - 622-1550

Prix payés et emportés.

La rafale des aubbaines ZENITH

SUR TOUS LES

Télélogiques ZENITH

EN MAGASIN

SÉRIE

SYSTÈME 3

SYSTÈME 3

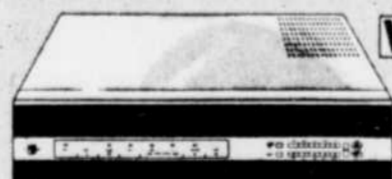
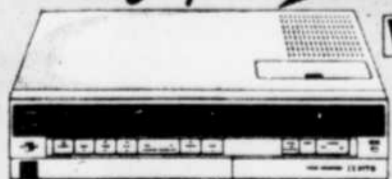
PERFECTIONNÉ



ZENITH La qualité doit y être pour que le nom soit apposé

AUSSI

Voyez la gamme complète des
Vidéologiques ZENITH



LE CHOIX DES APPAREILS PEUT VARIER D'UN MARCHAND À L'AUTRE

OFFERT CHEZ VOTRE MARCHAND ZENITH PARTICIPANT

MEUBLEMENT SOUCY INC.
1322, 4e Avenue
Ville La Pocatière
856-1245

AMEUBLEMENT TANGUAY INC.

— 2, Trans-Canada ouest
Lévis
833-4511

— 535, boul. Ste-Anne
Beauport
667-6282

— 1935, boul. Masson
Les Saules
871-4411

BOIS FRANCS ÉLECTRONIQUE INC.
520, boulevard Smith sud
Thetford-Mines
335-5807

A. CLOUTIER RADIO T.V. INC.
— 840, Myrand
Ste-Foy
527-8123

— 240, 10e Rue
East Broughton Station
427-2298

ÉLECTRONIQUE TANGUAY INC.
182, route 204
Ste-Justine
383-5290

P.A. JULIEN & FILS INC.

340, route 138
Portneuf
286-6144

P.E. LABRANCHE
11133, boul. Ste-Anne
Beauport
827-2975

LÉONARD LABRECQUE MEUBLES
188, rue Principale
St-Gervais
887-3323

LAMOTHE T.V. SERVICE
317, rue Centenaire
St-Basile
329-2243

LARIVIÈRE ÉLECTRONIQUE INC.
11020, 1re Avenue
St-Georges est
228-2676

GASTON MARIER INC.

398, St-Etienne
La Malbaie
665-3324

MEUBLES GAGNON ENR.
378, rue Principale
Ste-Perpétue
359-2424

NORMAND NADEAU T.V. ENR.
433, rue Principale
Vallée-Jonction
253-5387

PASCAL
2700, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Ste-Foy
653-9307

PICARD ÉLECTRONIQUE INC.
199, rue Boutin
St-Fabien-de-Panet
249-2102

PICARD MEUBLES

St-Jean-Port-Joli
598-3727

QUÉBEC ÉLECTRONIQUE LTÉE
621, St-Jean
Québec
529-9261

SERVICE DE RADIO & T.V. ENR.
St-Eugène
247-3777

SERVICE DE TÉLÉ BEAUPRÉ ENR.
243, rue St-Jacques
St-Raymond
337-7016

THÉRAULT ÉLECTRONIQUE SERVICE
79, rue St-Jean-Baptiste
Baie-St-Paul
435-2441

L'accès à l'école, pas à une bâtisse, rappelle Smith aux anglo-catholiques

◆ Le président de la Commission scolaire Sainte-Foy, M. Georges Smith, n'est pas du tout d'accord avec l'utilisation que font les parents anglophones catholiques des principes de la charte des droits et libertés de la personne.

Textes de Richard HENAUULT

Lors de la réunion du conseil des commissaires, la semaine dernière, le porte-parole des parents de l'école Saint-Vincent, le criminaliste Lawrence Corriveau, affirmait qu'en voulant déplacer les élèves de St. Patrick à Saint-Denis, la commission scolaire re contrevient aux principes de la charte.

Il exagère tristement sur la portée de la loi, soutient, de son côté, M. Smith. Celle-ci garantit aux minorités anglophone et francophone l'accès à l'école, pas à une bâtisse. Quant à nous, nous n'avons jamais voulu diminuer le nombre de classes ou d'enseignants. En un mot, ils abusent de droits légaux à des fins de propagande.

Le projet de la commission scolaire consisterait en fait, à déplacer à l'école Saint-Denis les élèves de Saint-Vincent et de St. Patrick, de la Commission des écoles catholiques de Québec, entre lesquelles est survenue une entente de fusion pour septembre. En retour, les élèves de Saint-Denis prendraient possession de Saint-Vincent avec ceux de l'école "alternative" Ressources, dont les locaux seront prochainement mis en vente.

Dans leur argumentation, les parents anglophones catholiques, font, entre autres, valoir que les locaux de Saint-Denis ne permettraient aucune expansion dans

le nombre de bénéficiaires de cette communauté. Ce à quoi le président de la commission scolaire réplique qu'il y aurait assez de place à cet endroit. Selon M. Smith, même en admettant qu'il faille y accueillir 30 pour 100 des anglophones protestants de Sainte-Foy, soit environ 40 élèves, l'école serait suffisamment grande.

Etats généraux

Par ailleurs, le comité d'école de Saint-Yves vient d'adresser une lettre à M. Smith dans laquelle il se plaint d'avoir été prévenu au dernier moment des réunions de consultation tenues à l'automne au sein de la commission sur la préparation des états généraux sur la qualité de l'éducation.

Par contre, écrivent-ils, les professeurs semblaient avoir été prévenus depuis un certain temps, disposaient d'une documentation et paraissaient avoir été libérés d'une partie de leur tâche.

La secrétaire du comité, Mme Marie-Claude Gilles, demande aussi combien d'enseignants et de parents se verront libérer de leur tâche et verront défrayer leurs déplacements et leur séjour par la commission scolaire et les syndicats.

M. Smith rétorque à cela qu'en fait, la commission ne défrayera les dépenses que d'un parent et de deux commissaires, soit un coût d'environ \$600 par personne. Quant aux cadres de la commission, leurs dépenses font partie d'un fonds spécial de formation, qui existe de toute façon. Enfin, le séjour des enseignants sera payé par le syndicat, affirme M. Smith.

St-Denis: opposition des parents à de nouveaux venus

◆ Le comité d'école de Saint-Denis, de la Commission scolaire Sainte-Foy, s'oppose fermement à ce que les élèves de l'école "alternative" Ressources viennent cohabiter avec les élèves actuels.

Dans une lettre qu'ils viennent de faire parvenir au président de la commission, M. Georges Smith, et dont LE SOLEIL a obtenu copie, les parents disent favoriser la solution consistant à surseoir à la décision pour une période d'un an. Ils ne manquent d'ailleurs pas de souligner qu'un tel sursis fut récemment accordé dans d'autres dossiers.

La présidente du comité, Mme Andrée Gauvin, rappelle, en outre, que plus de 82 pour 100 des parents de l'école Saint-Denis ont déjà refusé cette cohabitation, prétextant que les deux écoles ont des projets éducatifs très différents.

«Quand nous avons été consultés, de dire Mme Gauvin au SOLEIL, les autorités de la commission ont insisté sur le fait que les élèves de Ressources devaient être relocalisés pour que l'édifice puisse être vendu. Quant à savoir dans quel édifice il conviendrait que la cohabitation ait lieu, nous optons pour Saint-Vincent. Mais il n'en demeure pas

moins que, pour nous, l'idéal serait le statu quo, du moins pour un an.

Selon certaines informations, et aussi selon une certaine logique, il apparaît fort possible que les parents de Saint-Denis, tout comme les anglophones catholiques, obtiennent satisfaction, mardi prochain, lors de la prochaine assemblée du conseil des commissaires.

Ces derniers ont déjà fait marche arrière dans l'application de leur politique de rationalisation et d'utilisation des bâtisses de la commission scolaire. En effet, après avoir convenu de fermer l'école Notre-Dame-de-Foy, ils avaient finalement cédé aux pressions des parents et décidé de la maintenir ouverte.

Le même phénomène risque de se reproduire dans le cas des écoles Saint-Vincent et Saint-Denis. Les commissaires ne feraient que rendre la pareille aux deux groupes de parents.

Quant au président de la commission, M. Smith, il a refusé de commenter cette éventualité, se contentant de répéter que la décision dans ce dossier sera prise la semaine prochaine.

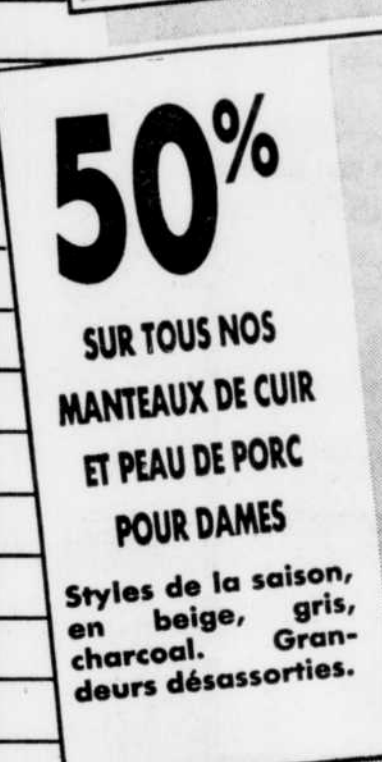
25% à 50% à travers le magasin



Lot de jolies robes pour dames
Variété de tissus et couleurs. Des valeurs jusqu'à 200\$ dans les tailles 4 à 20 ans au premier. Des valeurs jusqu'à 145\$ dans les demi-tailles 14 1/2 à 24 1/2 au sous-sol.
BAS PRIX DERISOIRE: 49⁹⁹



33% SUR PANTALONS ET JUPES A PLASTRON MAGIQUE KORET
Tissus lavables, laine, polycoton, etc. Grand choix de couleurs: ivoire, jaune, bleu, marine. 12 à 20 et 38 à 44.



50% SUR TOUS NOS MANTEAUX DE CUIR ET PEAU DE PORC POUR DAMES
Styles de la saison, en beige, gris, charcoal. **Grandeurs désassorties.**



30% à 50% SUR TOUS NOS MANTEAUX DE LAINAGE ET POPELINE POUR DAMES
Popeline doublée de lainage. Modèles longs et sept-huitièmes. Grandeurs désassorties.
AUTRES SELECTIONS: 59.99 et 99.99



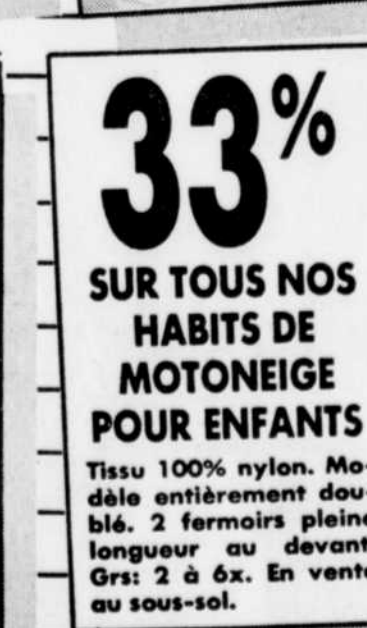
50% SUR SELECTION DE BLOUSONS POUR HOMMES
Couleurs et grandeurs désassorties. **A solder jusqu'à épuisement des quantités.**



50% SUR TOUS NOS PANTALONS ET CHEMISES SPORT POUR HOMMES
Variété de tissus. Couleurs et grandeurs désassorties.



LOT DE COUPE-VENT POUR GARÇONS
Modèle avec pratique capuchon dissimulé sous le collet. Manches détachables. Grs: 8 à 12 ans.
SPÉCIAL 25\$



33% SUR TOUS NOS HABITS DE MOTONEIGE POUR ENFANTS
Tissu 100% nylon. Modèle entièrement doublé. 2 fermetures pleine longueur au devant. Grs: 2 à 6x. En vente au sous-sol.

DÉCOR·BOIS

Collection de meubles canadiens

Les Anciens "toujours de bon usage..."

Vente de janvier

Jusqu'à **40%**

3 DERNIERS JOURS

LA VENTE SE TERMINE LE 25 JANVIER

sur les meubles en magasin.

75, CÔTE DU PASSAGE, LÉVIS, QUÉ. — 837-6185

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE QUEBEC 525-4841

Tant au secondaire qu'au collégial

Forte chute du nombre d'élèves en agriculture

◆ Le nombre d'élèves en formation professionnelle agricole a subi une baisse importante au cours

des dernières années, tant au niveau secondaire que collégial. C'est ce que révèle une recherche

effectuée par l'hebdomadaire Terre de chez nous, qui attribue cette diminution à la crise économique et,

dans le cas des cégeps, à la difficulté de remplacer la main-d'œuvre qui doit s'absenter pour les études.

En 1982, il y avait près de 800 élèves inscrits en agro-technique dans 19 écoles secondaires. Depuis ce moment, on constate d'année en année une baisse draconienne des effectifs puisque l'an dernier, ils n'étaient plus que 451 élèves.

par Richard HÉNAULT

Certaines écoles n'ont même pas

Ecole	Commission	1981 1985
Paul-Hubert	Bas-Saint-Laurent	32 15
Bélanger	Chaudière	42 10
Charlesbourg	Jean-Talon	46 16
Saint-Anselme	Louis-Frêchette	50 39
La Pocatière	Pascal-Taché	30 16

Au niveau collégial, de 1984 à 1985, la clientèle a subi une baisse de 30 pour 100, passant de 359 élèves à 246 et ce, dans sept cégeps, deux instituts de technologie agricole et le collège Macdonald de l'université McGill.

Dans la région desservie par LE SOLEIL, le collège Lévis-Lauzon a vu ses effectifs passer de 24 à 16 étudiants, le collège de Matane de 24 à six et l'Institut de technologie agricole de La Pocatière de 39 à 43.

Parmi les causes de ce déclin, outre la situation économique difficile en agriculture, on note que les parents ont moins le moyen d'engager de la main-d'œuvre de remplacement pour suppléer au jeune qui irait au collège.

Une autre cause qu'évoquent certains, est, pour reprendre les termes de Pascal Van Newvenhuysse de l'ITA de La Pocatière, "la rigidité des programmes de formation". Ainsi, dans certains cégeps, on commence les cours le 26 août, au moment où il reste beaucoup à faire à la ferme.

Selon Gaétane Fournier, du cégep de Matane, les élèves cherchent

ouvert de classe d'agro-technique en septembre, souligne Terre de chez nous. D'autres ne pourront garder l'option ouverte très longtemps si les inscriptions vont toujours en diminuant.

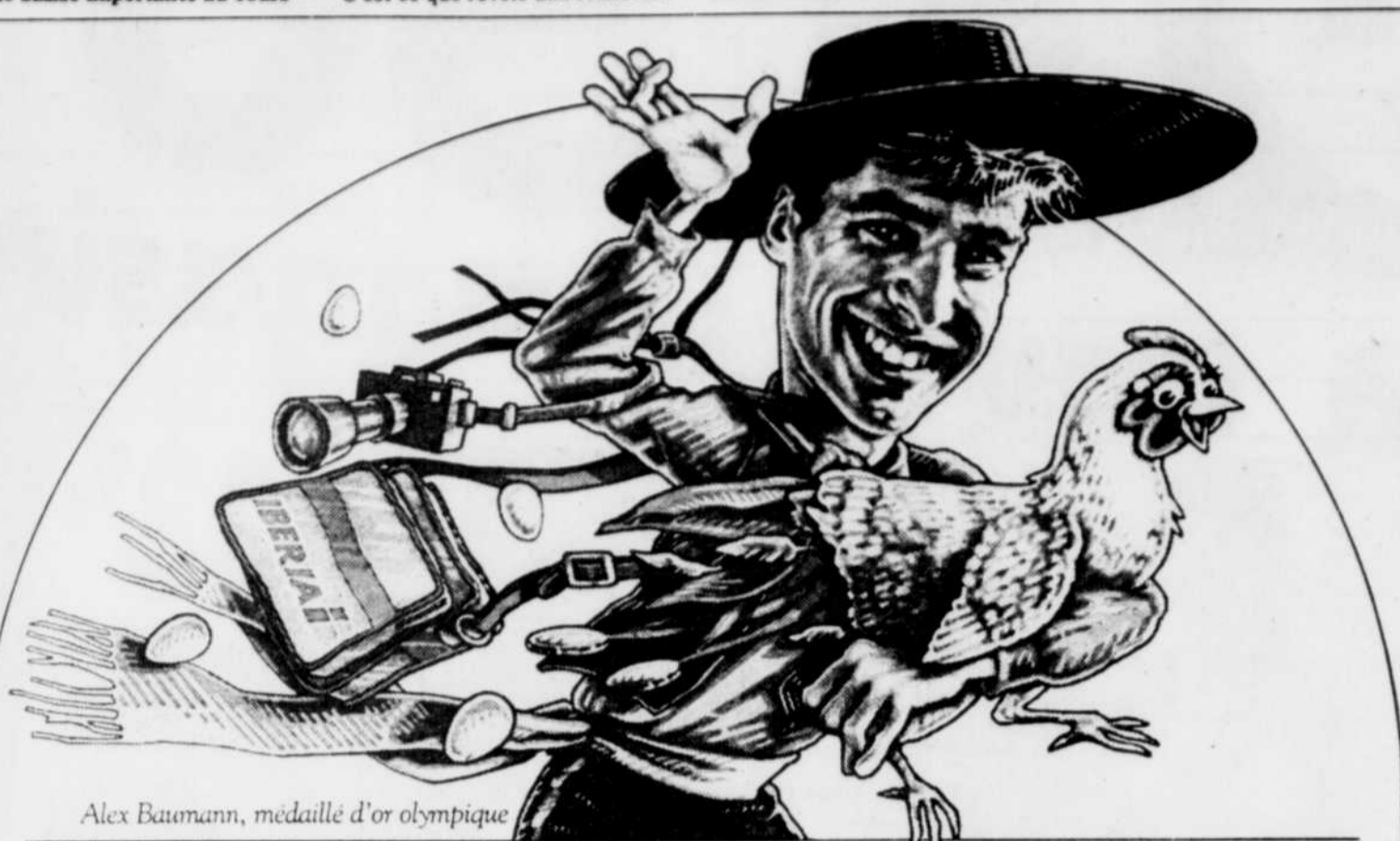
A Québec et dans l'Est du Québec, cinq écoles secondaires offrent cette option. La situation à ces endroits se présente comme suit:

aussi une formation plus courte et plus souple du point de vue des horaires. La preuve: les étudiants s'absentent beaucoup au moment des labours.

Troisième cause: les succès d'autres types de formation en agriculture. Ainsi, souligne-t-on la montée des cours d'éducation des adultes, très ponctuels et plus faciles d'accès.

Tous sont d'accord que le gouvernement devrait exiger une formation pour consentir des prêts et offrir des programmes de subventions à la relève, rapporte Terre de chez nous. Mais plusieurs pensent aussi qu'il faudrait offrir d'autres sortes de formation, plus souples.

On estime également qu'un effort majeur doit être fait du côté de la promotion, même si beaucoup a déjà été accompli dans ce sens. Dans cette optique, Pascal Van Newvenhuysse soutient qu'il faut chercher à créer une mentalité favorable à la formation et amener les agriculteurs à voir qu'il est plus important d'investir dans une formation que dans un tracteur.



Alex Baumann, médaillé d'or olympique

"Je repars en oeuf... pour l'Espagne."

Gagnez un voyage pour quatre en Espagne d'une valeur de 16 000 \$ et allez encourager Alex aux Championnats internationaux de natation 1986.

Vous pourriez gagner l'un des trois voyages pour quatre en Espagne, d'une valeur de 16 000 \$, gracieusement offerts par tous les producteurs d'oeufs du Canada. Il vous suffit de nous faire parvenir une preuve d'achat de deux douzaines d'oeufs.

Passez douze jours* magnifiques sous le soleil

d'Espagne avec séjour de 7 jours et 7 nuits dans le luxueux hôtel cinq étoiles Palace de Madrid, et de 4 jours dans les ravissantes Iles Canaries.

Chaque prix comprend 800 \$ d'argent de poche et des billets d'entrée pour les compétitions. Le concours se termine le 31 mars, alors hâtez-vous de repartir en oeuf.

Les réservations des billets d'avion et d'hôtels seront faites par la compagnie aérienne IBERIA et l'Office national du tourisme d'Espagne. *17-29 août.

Gagnez un voyage pour quatre en Espagne d'une valeur de 16 000 \$.

Remplissez le bulletin de participation, joignez-y deux symboles Canada Catégorie A, que vous aurez découpés des boîtes d'oeufs ou dessinés à la main (voyez les détails du concours), et postez-les à:

CONCOURS "JE REPARS EN OEUF... POUR L'ESPAGNE" B.P. 1479, SUCCURSALE A TORONTO (ONTARIO) M5W 2E8

Le concours se termine le 31 mars 1986. Pour mériter son prix, le participant devra d'abord répondre correctement à une question subsidiaire d'ordre mathématique. Pour tous les détails et règlements du concours, voyez les étalages d'oeufs chez les détaillants participants.

NOM (lettres mousses) _____

ADRESSE _____ APP. _____ VILLE _____

PROV. _____ CODE POSTAL _____ TEL. _____

Date limite du concours: le 31 mars 1986.

LES GAGNANTS DU CONCOURS DEVRONT EFFECTUER LE VOYAGE AUX DATES CONVENUES, SOIT DU 17 AOÛT 1986 AU 29 AOÛT 1986.

JE REPARS EN
OEUF



Enseignement moral: la cour d'appel donne raison à une commission scolaire

◆ Une commission scolaire a le pouvoir de déterminer dans quelle école elle dispensera l'enseignement moral à un élève sous sa compétence, compte tenu du nombre de parents ayant choisi ce type d'enseignement pour leurs enfants.

par Richard HÉNAULT

C'est ce que vient de confirmer la cour d'appel du Québec qui avait à se prononcer sur un jugement ren-

du en 1983 par le juge Jacques Lacoursière, de la cour supérieure.

La cause en question opposait Mme Sylvie Cusson-Lafleur et M. Robert Lafleur à la Commission scolaire de Chavigny, à Trois-Rivières.

Les parents contestaient la décision de la commission scolaire d'affecter leur fils à une école située à 1,800 mètres de chez eux alors qu'une autre se trouvait plus près, à 600 mètres.

La commission scolaire avait agi de la sorte parce qu'à l'époque, les Lafleur avaient demandé l'exemption du cours d'enseignement religieux en inscrivant leur fils à l'école la plus près de chez eux.

Or, il appert qu'ils étaient les seuls à avoir fait une telle demande, à l'école en question. C'est pourquoi la commission décidait d'affecter l'enfant à l'école située plus loin, tout en le déplaçant en autobus d'écoliers, matin et soir, en plus de verser aux parents ce qu'il faut pour qu'il puisse rentrer déjeuner à la maison.

Appuyés par la Commission des droits de la personne, les parents font appel aux principes des chartes de droits, alléguant qu'il y a discrimination fondée sur la religion. C'est alors que la Commission de Chavigny a décidé de demander l'avis de la cour supérieure, qui lui a donné raison.

Dans son jugement, la cour d'appel souligne que la commission ne s'est pas du tout dérobée à son obligation d'offrir l'enseignement moral dans toute école où sont inscrits des enfants exemptés de l'enseignement religieux. Toutefois, selon la cour, elle n'a pas "le devoir de dispenser l'enseignement moral dans une école sans enfants exemptés de l'enseignement religieux non plus que d'affecter à une école donnée tel ou tel enfant ainsi exempté".

Bien que le règlement du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation sur les institutions d'enseignement confessionnelles reconnues comme catholiques soit aujourd'hui modifié, cela ne change en rien la portée du verdict qui vient de rendre la cour d'appel.

C'est du moins l'avis exprimé au SOLEIL, hier, par Me Suzanne Marcotte, de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec dont les procureurs ont plaidé dans la cause impliquant la Commission scolaire de Chavigny.

En effet, depuis septembre, les parents ont la liberté de choix entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral. Auparavant, tous les élèves étaient soumis à l'enseignement religieux à moins que les parents signent une demande d'exemption.

mobilia

SOLDE SPÉCIAL

DE JANVIER

RÉDUCTIONS SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN



OBTENIR UN 3-PLACES POUR LE PRIX D'UN 2-PLACES
CAUSEUSE OU SOFA
1399\$

PLACE LAURIER, STE-FOY
Mail sud-ouest, 3e étage
659-5542

Sept organismes honorés par le diocèse

Le diocèse de Québec a honoré, hier, sept organismes qui, au cours de l'année écoulée, ont favorisé la justice sociale dans notre milieu. Ces organismes ont reçu des mains du cardinal Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec, un parchemin signalant leurs réalisations dans les domaines de l'emploi ou de l'habitation ou du partage.

par Jean MARTEL

Ces organismes sont la coopérative "Chez nous" du quartier Saint-Sauveur, à Québec, Partage Chrétien, de la paroisse de Sainte-Monique-des-Saules, et quatre coopératives de travailleurs, du centre-ville: Erichiti (pâtisserie et boulangerie), Délices des Mondes (mets multiethniques), Artis (concepteurs en arts visuels) et Libre Expression (salon de coiffure pour hommes et femmes, esthétique et bronzage).

A l'occasion de la remise des parchemins, le cardinal Vachon a fait ressortir l'exigence de la justice sociale. La justice, selon lui, est une valeur qui doit se réaliser concrètement.

Il a souhaité que nous ayons un amour des ambitions réelles, ambitions qui se concrétisent dans des projets. Il a soutenu que notre population était riche en possibilités.

De son côté, Mgr Maurice Couture, évêque auxiliaire de Québec, a fait ressortir les liens qui existent entre la loi et la justice. La foi doit s'incarner, et bien souvent c'est dans la prise en main de problèmes, comme celui du chômage des jeunes, que l'on détecte la dimension chrétienne et évangélique de l'action.

Mgr Couture a rappelé que c'est la deuxième année que le diocèse de Québec honore des personnes qui ont réalisé des actions de ce genre. Les critères retenus pour évaluer ces réalisations sont: 1) des petits projets qui sont habituellement inconnus (les gros font parler d'eux); 2) l'action de gens qui se prennent en main; 3) le souci d'agir au nom de la foi.

Les parchemins

C'est Mme Antonine Dodier qui a reçu le parchemin au nom du Centre d'emploi et d'action jeunesse de

Des Américains veulent atteindre le Pôle Nord en traîneaux à chiens

NEW YORK (AFP) — Une équipe d'Américains a annoncé, mardi, à New York son intention d'atteindre le Pôle Nord, au printemps prochain, en traîneaux à chiens, sans aucun soutien logistique ni instruments modernes de navigation.

Depuis que l'explorateur américain Robert Peary a découvert le Pôle Nord en 1909, personne n'a tenté de refaire cet exploit dans les mêmes conditions que lui. Les expéditions suivantes ont parcouru cette étendue de glace avec l'aide d'appareils de navigation électroniques et ont vécu des parachutages de vivres.

L'équipe qui comprend sept hommes et une femme veut partir au début du mois de mars avec 46 chiens, cinq traîneaux, plus de deux tonnes de matériel et des vivres pour 50 jours. Ils espèrent arriver au Pôle Nord vers le 20 avril en se dirigeant uniquement à l'aide d'un sextant.

Le chef de l'expédition, M. Will Steger, a déclaré que leur marge d'erreur serait très réduite. Un tel périple ne peut être tenté qu'une fois par an, au printemps, avant que la glace ne commence à fondre. Nous n'aurons qu'environ 60 jours avant la fonte des glaces, a dit M. Steger.

Pontbriand. La coopérative "Chez nous" avait délégué Mme Clémentine Bissonnette. Partage Chrétien, de Sainte-Monique-des-Saules était représenté par M. Jean-

Yves Perreault. Mme Anacia Léné a reçu le parchemin au nom des quatre coopératives de travailleurs du centre-ville de Québec. D'autre part, le cardinal Vachon a

annoncé que le 26 janvier sera considéré comme le dimanche de "Justice et Foi" dans le diocèse de Québec.

"Reconnaissons, a-t-il déclaré, tous ceux et celles qui ont procuré et procureront encore à nos frères et soeurs un emploi et un toit. Ce sont là deux biens essentiels, liés étroitement à la dignité humaine et à la

justice sociale. Puisse nous prolonger ainsi notre émerveillement du grand mystère de l'Incarnation: le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous".



LA VENTE DE \$1,000,000

Rat musqué naturel	1 495\$
Rat musqué teint noir	1 595\$
Rat musqué teint brun	1 695\$
Chat sauvage	1 695\$
Renard norvégien	1 695\$
Loup - coyote	1 795\$
Castor long poil	1 895\$
Rat musqué teint brun - peaux allongées	1 795\$
Rat musqué teint cognac - peaux allongées	1 995\$
Rat musqué naturel - peaux allongées	2 195\$
Castor long poil garni renard	2 195\$
Vison ranch noir	2 195\$
Chat sauvage garni renard	2 295\$
Loup - peaux chevronnées	2 295\$
Chat sauvage lustré	2 295\$
Phoque d'Alaska	2 695\$
Rat musqué, peaux allongées - 2 tons	2 695\$

Renard norvégien - peaux travaillées chevrons	2 695\$
Vison ranch - acajou	2 795\$
Vison ranch garni renard brun	2 795\$
Phoque d'Alaska garni renard	2 895\$
Vison ranch garni renard cristal	2 895\$
Vison ranch - demi-buff	2 995\$
Vison teint blé garni renard	3 195\$
Vison ranch garni renard noir	3 495\$
Vison croisé argent	3 495\$
Vison femelle - peaux allongées	3 695\$
Vison perle	3 895\$
Fitch garni renard	3 895\$
Vison saphir	4 395\$
Vison brun croisé	4 695\$
Vison femelle - qualité supérieure	6 295\$
Vison bleu - Iris	6 495\$
Vison ranch - grandeur 20% à 24%	3 995\$

Pour hommes:	
Castor long poil	1 995\$
Chat sauvage	2 195\$
Loup naturel	3 595\$
Vison ranch - peaux allongées	3 995\$
Choix de jaquettes à partir de	995\$

Chapeaux - assortiment complet
Escompte 20%



125, rue. St-Joseph est
524-3541

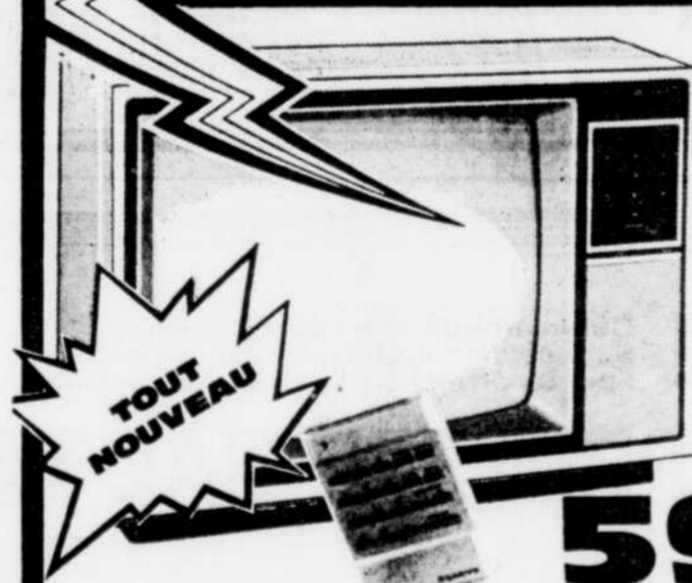
Stationnement à côté du magasin

Aubaines imbattables!
Quantités limitées!
Dépêchez-vous!

ATLANTIQUE IMAGE ET SON

JUSQU'À 60% DE RABAIS

URGENCE BAS-PRIX



SANYO

TÉLÉCOULEUR 20 POUCES
MODELE 91C630

- Télécommande infrarouge
- Convertisseur de 134 canaux
- Affichage à l'écran
- Ecran anti-reflect amovible

599⁹⁵



VIDÉO SUPER BETA HI FI
MODELE VCR-7250

- Son stéréophonique
- Télécommande infrarouge
- Convertisseur de 105 canaux
- Minuterie 8 émissions/14 jours

était 799.95
699⁹⁵

SANYO

31C437

TÉLÉCOULEUR 14 POUCES 468⁰⁰

RCA

ELR336

TÉLÉCOULEUR 14 POUCES 298⁰⁰

- Syntonisation électronique

MINI CHAÎNE STÉRÉO

comprenant: récepteur, stéréo, table tournante, lecteur de cassette et haut-parleurs

98⁰⁰

SANYO

VHR-1100

VIDÉO VHS

- Télécommande infrarouge
- Convertisseur de 105 canaux

449⁰⁰

daveco TV-2

60% de réduction

CONVERTISSEUR

15⁰⁰

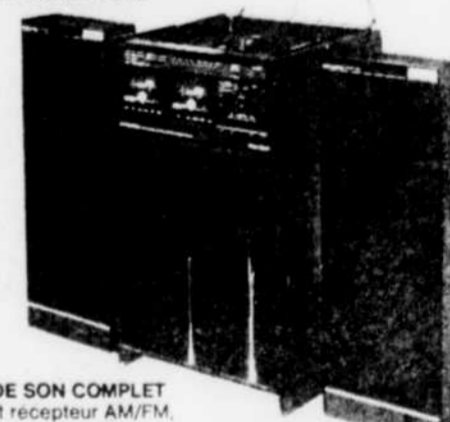
TDK

T-120/L-750

- Cassette vidéo
- VHS ou béta

jusqu'au 25 janvier 7⁰⁰

MAGNASONIC



SYSTÈME DE SON COMPLET
Comprenant récepteur AM/FM, magnétocassette jumelé, table tournante, deux haut-parleurs ainsi qu'un meuble

\$100 de réduction
était \$299.95

198⁰⁰

CETTE OFFRE EST DISPONIBLE À TOUS NOS 135 MAGASINS



SUPER MAGASIN PRINCIPAL

1171 BOUL. CHAREST OUEST

687-4915

LES GALERIES CHAGNON
300, Côte du Passage
Audio: 833-2545
Video: 833-8993

LES GALERIES CHARLESBOURG
4250, 1^{er} Avenue
628-1885

GALERIES DE LA CANARDIÈRE
2485, Boul. Ste-Anne
661-7798

CARREFOUR NEUFCHATEL
200, Boul. de l'Auvergne
843-6317

GALERIES DE LA CAPITALE
5401, Boul. des Galeries
627-3487

PLACE FLEUR DE LYS
550, Boul. Hamel
Audio: 529-9688
Video: 522-2656

PLACE STE-FOY
2452, Boul. Laurier
653-9606

PLACE LAURIER
2700, Boul. Laurier
651-9820

CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE SAINTE-FOY ENR.

Dr. Claude Boulanger, M.D., C.S.P.Q.
Dr. Jacqueline Carignan, M.D., C.S.P.Q., F.R.C.S.(C)
Dr. J.-R. Clément, M.D., C.S.P.Q., F.R.C.S.(C)
Dr. C. Duquette, M.D., C.S.P.Q., F.R.C.S.(C)
Dr. Lise Garand, M.D., C.S.P.Q., F.R.C.S.(C)
Dr. J.-L. Lavoie, M.D., C.S.P.Q.

OPHTALMOLOGISTES
Maladies des yeux, examen de la vue, orthoptique

VERRES de CONTACT
(Lentilles spéciales)
(EDIFICE BELCOURT, BUREAU 210).
2590, BOUL. LAURIER, STE-FOY
SAINTE-FOY
653-6655

Salon international
musique vidéo

AU VÉLODROME OLYMPIQUE
DU 29 JANVIER AU 2 FÉVRIER

ATLANTIQUE IMAGE ET SON

AUSSI AVANCÉ QUE LA TECHNOLOGIE DE NOS PRODUITS

VENTE DU MILLION!

UNE
GRANDE
VENTE

PLUS DE 8 MILLIONS

de meubles, d'appareils électroménagers
et électroniques vous sont offerts

AU MEILLEUR PRIX

AMEUBLEMENTS

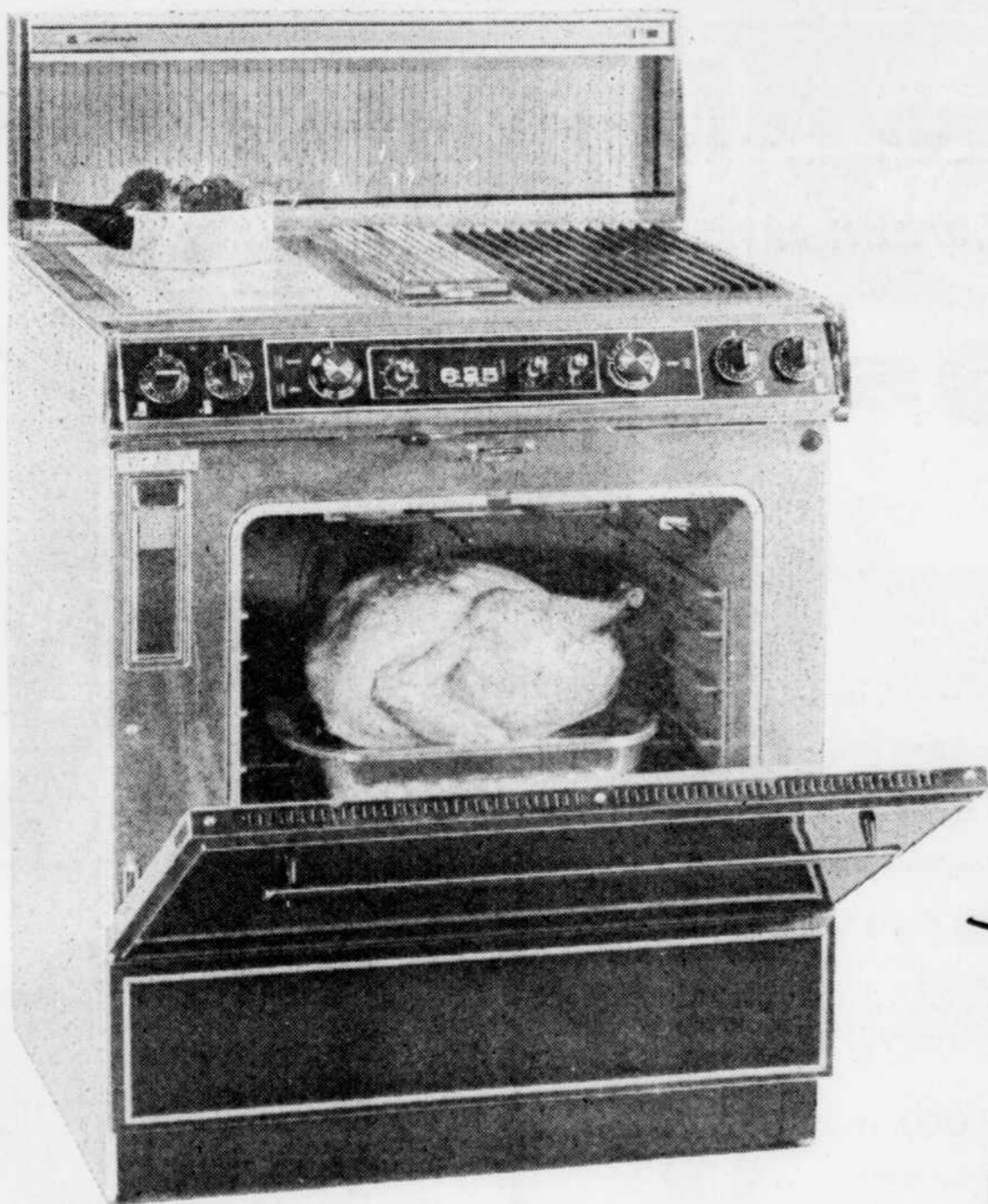
LÉVIS BEAUPORT LES SAULES

LÉVIS BEAUPORT LES SAULES

LÉVIS BEAUPORT LES SAULES

Là où on se sent en confiance...

JENN-AIR



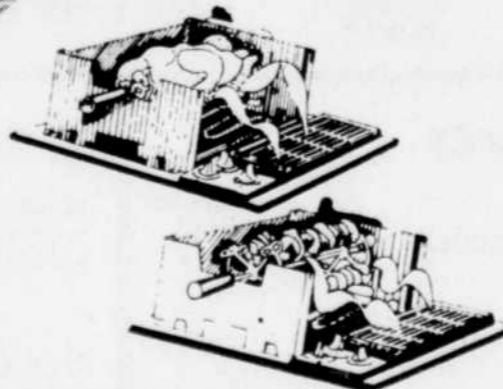
SURFACE DE CUISSON CONVERTIBLE DOUBLE

- Dessus de cuisson convertible double avec grill épargne-énergie
- Système de ventilation
- Possibilité de disposer de chaque côté des dessus en céramique blanche, noire ou des éléments conventionnels
- Ces accessoires sont disponibles séparément



- Cuisinière-grill à ventilation intégrée
- Surface de cuisson interchangeable
- Four à convection ou à chaleur radiante

PRIX SPÉCIAL TANGUAY



RÔTISSERIE-BROCHETTE
qui se convertit d'une
façon ou de l'autre.



PLAQUE
DE TEFLON

AMEUBLEMENTS

Profitez de cette
vente pour meubler
votre avenir!



**ENTREPOSAGE GRATUIT
ET PRIX GARANTIS**

Pendant 12 mois sans aucuns frais

GRATUITS:

- Livraison ultra-rapide et gratuite à travers la province
- Service de décoration à domicile
- École de cuisson sur les fours à micro-ondes
- Service d'installation de tous les meubles achetés
- Raccordement de laveuse

LÉVIS

Place Tanguay 833-4511

BEAUPORT

535, boul. Sainte-Anne 667-6282

LES SAULES

1935, boul. Masson (Carrefour Les Saules) 871-4411

À
GAGNER

\$10,000 d'ameublement.

collaboration GENERAL ELECTRIC

**Votre loyer pour un an jusqu'à
concurrence de
\$7,200 que vous soyez propriétaire
ou locataire.**

**Votre épicerie pour un an jusqu'à
concurrence
de \$5,200**

provigo